

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M.MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE SOIRÉE

VOLUME 62

Séance tenue le 29 janvier 2003, à 19 h 30
Centre de la Culture
13, 6e Avenue
Grand-Mère, (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE : 1

MME HÉLÈNE BRASSARD 4

M. NORMAND HOULE : 6

M. PIERRE MARTEL 16

M. JACQUES ARCHAMBAULT 19

Reprise de l'audience 23

M. PIERRE FERRON : 23

MME MICHELLE BEAUREGARD 28

MME MURIELLE BERGERON 39

M. GILBERT GUÉRIN 47

MME ÉVELYNE BELLEMARE 56

Reprise de l'audience 68

M. GAÉTAN LEBEL 69

M. SÉBASTIEN DUCHAINE 79

M. PIERRE LAMPRON 87

M. YVON LAMY 89

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette quarante et unième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je me présente, je m'appelle Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Nous poursuivons, ce soir, à Shawinigan, j'aurais le goût de dire Grand-Mère parce que, il y a quelques années, j'ai présidé une, pas présidé mais j'étais commissaire sur une audience ici même à Grand-Mère. Alors, nous poursuivons donc, ce soir, à Shawinigan, la première partie de l'audience publique.

20 C'est l'occasion qui vous est donnée de poser des questions à la Commission et, afin de compléter l'information qui a déjà été reçue lors des audiences, des séances thématiques de la Commission, ou dans les documents déposés lors de nos séances thématiques ou les séances tenues en région.

25 Ce n'est donc pas le moment qui vous est donné d'exprimer votre opinion. Nous reviendrons ici, à Shawinigan, pour entendre vos opinions et il est, il y a un document d'information qui précise, à l'arrière, quand nous reviendrons et quelles sont les modalités relativement aux mémoires, mais nous reviendrons dans la région le 26 mars prochain.

30 Alors, lorsque nous reviendrons, ce sera alors l'occasion qui vous sera offerte, à vous, aux municipalités ou à tout groupe intéressé d'exprimer son opinion sur la question. Alors, ce soir donc, et au cours des séances qui suivront, je vous rappelle que nous vous donnons l'occasion de poser des questions à la Commission et aux personnes ressources qui nous accompagnent, que je vous présente maintenant, et qui nous présenteront à leur tour les personnes qui les accompagnent au cours des séances ici à Shawinigan.

35 Alors, je commencerai par monsieur Denis Sanfaçon, qui est le porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, bonsoir.

M. DENIS SANFAÇON :

40 Bonsoir, madame la Présidente. Je suis accompagné ce soir de monsieur Normand Houle, le directeur régional, tout nouveau directeur régional, depuis 13 jours, dans la région, madame Hélène Brassard, monsieur Michel Ouellette, madame Raymonde Fortin, madame Pascale Cantin, monsieur Robert Filion et madame Geneviève Rousseau.

45

LA PRÉSIDENTE :

50 Bonsoir messieurs, dames. Monsieur Claude Robitaille, qui est le porte-parole de la
Financière agricole.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

55 Bonsoir madame, bonsoir messieurs les Commissaires et, pour notre séjour en région, je
suis accompagné de monsieur Patrice Mullier.

LA PRÉSIDENTE :

60 Bonsoir monsieur. Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Guy
Lévesque.

M. GUY LÉVESQUE :

65 Bonsoir, madame la Présidente, et je serai accompagné ce soir de mes feuilles
simplement. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

70 Elles sont parfois très précieuses. Du ministère de l'Environnement du Québec,
monsieur Pierre Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

75 Bonsoir madame, bonsoir messieurs les Commissaires. Moi, je suis accompagné du
directeur régional, monsieur Pierre Martel, Robert Thibault, Jean-Pierre Gélinas, Carole Émond
et Serge Bouchard.

LA PRÉSIDENTE :

80 Alors, bonsoir messieurs. Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole,
monsieur Jean Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

85 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires. Je suis accompagné de
monsieur Serge Pinard.

LA PRÉSIDENTE :

90 Bonsoir messieurs. De la Société de la Faune et des Parcs du Québec, monsieur René

Lafond.

M. RENÉ LAFOND :

95 Bonsoir madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

100

M. RENÉ LAFOND :

Je suis accompagné ce soir de monsieur Jacques Archambault, de la direction régionale de la Société de la Faune et des Parcs de la Mauricie.

105

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir messieurs. Alors, la Commission est également accompagnée d'une partie de son équipe, que je vous présente, parce que c'est, si jamais vous avez des questions particulières à leur adresser, vous connaîtrez leur nom. Nous avons ici à l'avant, à la gauche de la table de la Commission, nos 2 analystes, madame Stéphanie Dufresne et madame Audrey Wu. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot, et le conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé. Également, l'organisation logistique est assurée par monsieur Daniel Buisson. Le technicien du son est monsieur Martin Lajoie. Les transcriptions seront assurées par monsieur André Boudreau.

110

115

Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit au cours de l'audience publique est enregistré et que les transcriptions sont disponibles la semaine qui suit les séances dans nos 20 centres de consultation, ainsi que dans le site Internet de la Commission. Vous pouvez d'ailleurs obtenir les coordonnées complètes de ces centres à l'arrière de la salle.

120

Le déroulement de la séance de ce soir est particulier, par rapport aux prochaines séances. C'est-à-dire que ce soir nous avons prévu vous présenter, d'entrée de jeu, le portrait régional agricole, environnemental, santé et faunique de la région. Donc, nous aurons probablement une demi-heure, trois quart d'heure qui sera consacré à la présentation de ces portraits régionaux. Après quoi, nous ferons une pause de 15 minutes.

125

Au cours de cette pause, vous serez invités, tous ceux qui souhaitez poser des questions à la Commission, vous serez invités à vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. C'est donc une obligation avant de venir à l'avant et, à chaque fois que vous vous présenterez devant la Commission, je vous autoriserai à poser 2 questions. Ceci dans le but de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser leurs questions.

130

Alors, dès le retour de la pause, je vous appelle par ordre d'inscription au registre et vous conservez votre droit d'inscription, c'est-à-dire que, si jamais vous devez partir avant la fin de la

135

séance de ce soir, demain, votre nom sera toujours inscrit au registre et je vous appellerai en priorité, toujours en ordre de priorité, tel qu'indiqué sur la liste. Donc, voici pour les quelques informations que j'avais à vous donner.

140 Par ailleurs, je vous invite à compléter, avant de nous quitter, un questionnaire-sondage qui est disponible à l'arrière de la salle. Nous apprécions avoir vos commentaires sur le déroulement de cette séance, ou des séances auxquelles vous participerez, afin d'améliorer le plus possible nos façons de faire. Je vous donnerai d'autres informations sur la deuxième partie de l'audience publique demain probablement, avant de terminer nos séances ici même à
145 Shawinigan.

Alors, sans plus tarder, je demanderais à monsieur Denis Sanfaçon de nous présenter les personnes qui feront le portrait régional agricole de la Mauricie.

150 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci madame la Présidente. Alors, dans un premier temps, il y aura une partie statistique qui vous sera présentée par madame Hélène Brassard et monsieur Normand Houle, le directeur régional, va mettre un peu de saveur régionale sur ces chiffres.

155

MME HÉLÈNE BRASSARD :

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

160 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir madame Brassard.

MME HÉLÈNE BRASSARD :

165

Ce soir, je vous décrirai le secteur bioalimentaire d'un point de vue économique et ce qu'il en est de l'agriculture en général, et de la production porcine plus particulièrement, pour la région de la Mauricie. Après quelques mots sur l'industrie de l'abattage et de la transformation de la viande porcine, je terminerai par quelques données plus spécifiques à l'agroenvironnement, avant de céder la parole à monsieur Houle.
170

170

Le bioalimentaire est un secteur important de l'économie régionale de la Mauricie, puisque 12% des emplois y sont reliés. L'agriculture occupe 2 400 personnes et la transformation 1 500. 9 500 emplois sont associés au commerce des aliments et à la restauration. Le secteur bioalimentaire génère une activité économique, comptant pour 6% du produit intérieur brut régional.
175

175

Selon le recensement de l'agriculture, mené par Statistique Canada en mai 2001, la Mauricie compte 1 229 entreprises agricoles. Ces entreprises possèdent plus de 115 000 hectares et en cultivent plus de 78 000, sans compter les 10 000 hectares en pâturages.
180

180

185 La culture de maïs-grain est la culture la plus importante, avec 24% des superficies cultivées. Les cultures fourragères suivent avec 21% des superficies. La luzerne avec 14, le soya avec 13 et, l'orge avec 11% des superficies cultivées. Soulignons, finalement, la production d'asperge, qui compte pour le 1/4 des superficies en asperge au Québec.

190 Les productions animales sont très présentes dans la région, excusez-moi. La production laitière est de loin la plus importante, avec 467 entreprises et un cheptel de près de 20 000 vaches laitières. La production bovine vient ensuite, avec 179 entreprises, détenant des vaches de boucherie, et 104, des bouvillons. Les volailles sont présentes sur 81 exploitations et 37 détiennent des moutons et agneaux. Plusieurs entreprises, soit 161, possèdent des chevaux et poneys. Finalement, 104 entreprises élèvent des porcs.

195 2 743 entreprises déclarent des porcs au Québec. Les 104 entreprises se retrouvant donc en Mauricie ont un cheptel porcin en inventaire de 169 107 têtes, ce qui correspond à 4% du cheptel total du Québec, toutes catégories confondues.

200 Des 104 entreprises déclarantes dans la région, près des 3/4, soit 77, sont considérées entreprises porcines, car elles tirent de l'élevage porcin plus de la moitié de leurs revenus agricoles, et c'est à ces entreprises que nous nous intéresserons pour les fins de la présentation.

205 Si on regarde la répartition selon la strate de cheptel, on constatera que le tiers des entreprises de la région ont moins de 1 000 porcs en inventaire, 35% en possèdent entre 1 000 et 1 999, et 34% détiennent 2 000 porcs et plus en inventaire.

Le cheptel moyen des entreprises porcines est donc de 2 000 têtes en inventaire, toutes catégories confondues, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise, de 1 863 têtes. Cela est également le cas lorsqu'on considère chaque catégorie de porcs spécifiquement.

210 L'entreprise agricole de la région, qu'elle soit porcine ou oeuvrant dans une autre production, a une superficie moyenne inférieure à la moyenne québécoise, soit 84 hectares pour l'entreprise porcine, et 94 hectares pour l'entreprise oeuvrant dans une autre production. 67% des entreprises possèdent un atelier d'engraissement, alors que 62% possèdent un atelier de maternité. C'est donc environ 1 entreprise porcine sur 3 qui possède, en Mauricie, les 2 ateliers, ce qui est une proportion inférieure à la situation en moyenne au Québec.

220 Le secteur de l'abattage et de la transformation de viande de porc compte 7 entreprises, qui emploient 565 personnes, soit 4% des entreprises et des emplois de ce secteur au Québec. Ces entreprises se spécialisent dans l'abattage spécialisé et l'abattage multi-espèces, de même que dans la transformation à valeur ajoutée.

225 Si on passe maintenant à quelques informations plus agroenvironnementales. Au cours des 10 dernières années, le Ministère a procédé à la compilation de plus de 100 000 échantillons de sol effectués à travers le Québec. Les résultats compilés des analyses de sol effectuées en Mauricie indiquent que 13% des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore

supérieur à 10%. Il faut souligner que les résultats obtenus des compilations des analyses de sol ne peuvent être directement transposés aux superficies puisque la superficie associée à chaque échantillon ne nous est pas connue.

230 Le grand nombre d'échantillons recueillis nous permet toutefois de démontrer la variabilité des taux de saturation en phosphore des sols entre les régions et à l'intérieur même des régions, variabilité que prend en compte la nouvelle réglementation. Je vous présenterai, pour terminer, un court bilan des interventions du Ministère dans le cadre du programme Prime-Vert.

235 Ainsi, entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 171 structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, des bovins surtout, logés dans des bâtiments construits antérieurement au 1er juin 1993. Bien qu'ils doivent obligatoirement stocker le fumier, les producteurs n'ont pas d'aide directe pour le faire s'il s'agit de bâtiments construits
240 après le 1er juin 1993. L'aide financière représente 70 ou 90% des coûts admissibles selon la taille de l'élevage. Soulignons que le stockage étanche des déjections de porc est maintenant complété.

Les rampes d'épandage constituent un excellent moyen de mieux gérer le lisier et de
245 diminuer les odeurs. Entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 21 rampes ont été acquises avec l'aide financière du Ministère, dont 13 pour le secteur porcin. Cette aide représente 50% des coûts d'acquisition.

Un nouveau volet à Prime-Vert, en vigueur depuis 1 an, contribue à 70% au financement
250 des travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles. En Mauricie, sur ce volet, 26 projets ont été réalisés.

255 Finalement, au 31 mars 2002, 2 clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient dans la région. 161 entreprises agricoles en étaient membres, dont 17 entreprises porcines. 19% des unités animales de la région appartenaient à des entreprises membres. Je soulignerais que cette formule continue de gagner en popularité auprès des producteurs agricoles. Depuis mars dernier le nombre d'entreprises membres continue toujours d'augmenter.

260 Je cède maintenant la parole à monsieur Normand Houle pour plus d'information sur les interventions du Ministère dans la région.

M. NORMAND HOULE :

265 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

270 Bonsoir.

M. NORMAND HOULE :

275 Je vais faire une courte présentation sur la contribution de la direction régionale de la Mauricie en matière d'agroenvironnement et du développement durable des activités agricoles. D'entrée de jeu, précisons que notre direction régionale compte un nombre limité d'effectifs, soit une quinzaine de professionnels et de techniciens.

280 Nous devons fournir une gamme relativement large de produits et services et supporter différentes activités concernant notamment le soutien à l'adaptation des entreprises et le développement régional. Plus spécifiquement, nous donnons des services dans différents domaines du bioalimentaire, soit la production animale et végétale, ainsi que la transformation et la promotion des produits régionaux.

285 Le domaine de l'agroenvironnement constitue cependant notre priorité d'intervention et, pour ce faire, mobilise près de la moitié de nos effectifs. Nous mettons à la disposition de notre clientèle 2 centres de services, situés respectivement à Louiseville et à Saint-Narcisse, et une direction régionale localisée dans la nouvelle ville de Trois-Rivières.

290 Nos interventions s'adressent principalement aux producteurs agricoles et également aux nombreux intervenants, comme les clubs-conseils, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie, le Centre local de développement, la Société Aide aux collectivités, les municipalités régionales de comté et d'autres, qui gravitent autour du secteur bioalimentaire régional et avec lesquels nous travaillons en concertation.

295 Concernant plus spécifiquement l'agroenvironnement, notre stratégie d'intervention, à l'instar des autres directions régionales, consiste à cerner, au niveau de l'entreprise, la problématique environnementale et à proposer des solutions adaptées pour réduire les risques de pollution agricole diffuse ou ponctuelle sur les ressources eau, sol et air.

300 De façon concrète, notre équipe intervient sur le terrain par le biais de programmes d'aide financière, du soutien technique et du transfert technologique. Nos principales cibles sont la gestion des fumiers, la fertilisation, les pratiques agricoles de conservation des sols, la protection des berges et la lutte intégrée.

305 Nous intervenons également de façon concertée avec différents partenaires, dont les clubs agroenvironnementaux, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie et le ministère de l'Environnement pour accélérer la mise en conformité des entreprises aux nouvelles règles environnementales et favoriser l'adoption des pratiques agricoles de conservation.

310 Mentionnons quelques exemples d'actions structurantes qui illustrent différents niveaux de notre intervention en agroenvironnement, outre notre collaboration avec les 2 clubs agroenvironnementaux. Implication de notre direction régionale dans 2 projets à caractère agroenvironnemental utilisant l'approche par bassins versants. Le premier projet, celui de la

Corporation d'aménagement et de mise en valeur du bassin de La Batiscan, la SAMBA, concerne la Rivière des Envies, un tributaire de La Batiscan.

320 Il s'agit d'un projet d'acquisition de connaissances en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a débuté en 2002 et qui devrait permettre de caractériser les différentes sources de pollution. Ce projet débouchera sur un plan d'intervention en matière agricole. La Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie est un des principaux partenaires dans ce projet.

325 Le second projet, celui de la Corporation de l'Aménagement et de protection de la Rivière Sainte-Anne, a donné lieu récemment à 2 démonstrations sur les techniques de réhabilitation de cours d'eau en milieu agricole. Une entreprise agricole s'est d'ailleurs mérité un prix d'excellence, décerné par Habitats fauniques Canada, dans le cadre du concours Paysage agricole canadien.

330 Une participation à l'élaboration et à la mise en place de 2 règlements de contrôle intérimaire visant à encadrer le développement de la production porcine sur le territoire de la MRC des Cheneaux et de Maskinongé. Cette intervention a permis de déterminer des périmètres de protection autour des villes, villages et autres points d'intérêt, afin d'assurer une
335 cohabitation harmonieuse.

Et, aussi, il y a eu mise en place d'un mécanisme administratif de coordination régionale en agroenvironnement par la création d'un comité tripartite, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement et la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie. Les
340 résultats recherchés sont une approche davantage proactive et consensuelle face aux problématiques agroenvironnementales régionales. À titre d'exemple, des sessions d'information concernant le nouveau règlement sur les exploitations agricoles sont organisées par ce comité.

345 Il y a aussi un soutien professionnel et technique au réseau provincial d'avertissements phytosanitaires. Un des principaux objectifs de ce réseau est de favoriser l'utilisation rationnelle des pesticides.

350 Il y a eu l'aménagement d'une ferme-modèle dans la municipalité de Saint-Paulin, en production bovine, pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques agroenvironnementales dans ce domaine de production.

355 Il y a une collaboration avec le Groupement Vert Mauricie dans le cadre d'un projet d'implantation d'un corridor forestier pour la biodiversité. De plus, en collaboration avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie, dans le cadre d'un projet de réduction de l'utilisation des pesticides, il y a 42 entreprises agricoles qui ont pu s'initier à ce concept.

360 Il y a eu une participation de la direction régionale et des comités locaux afin de régler les problématiques reliés à la cohabitation. Il y a un soutien technique et financier à l'implantation de

brise-vent naturels, et ce, depuis plus de 15 ans. Il y a un soutien professionnel, technique et financier à la lutte intégrée dans les secteurs des petits fruits, de la pomme de terre et du maïs.

365 Sans plus élaborer, vous constaterez que notre marque de commerce régional dans le domaine de l'agroenvironnement est l'intervention avec les partenaires. Cette façon de faire, bien que plus complexe, nous permet de créer un bon effet de levier et de poser des gestes porteurs. Cette approche nous apparaît pertinente et bien adaptée au contexte régional et nous entendons la maintenir.

370 Merci madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

375 Je vous remercie. Je vais demander tout de suite au ministère de la Santé et des Services sociaux de nous présenter son portrait. Est-ce que c'est problématique ou?

M. GUY LÉVESQUE :

380 Ça manque un petit peu d'équipement, si vous me permettez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Ah! c'est parce que je voulais contrer le problème technique.

385 **M. GUY LÉVESQUE :**

Bon, ça va?

LA PRÉSIDENTE :

390 Bonsoir.

M. GUY LÉVESQUE :

395 Tout d'abord, que fait une direction de santé publique ici, dans un événement comme celui-là, bon. On est ici parce que notre directeur, parce que c'est sur lui que repose le mandat, le rôle du directeur de santé publique c'est d'informer la population de l'état de santé générale des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, 400 d'en suivre l'évolution et, les cas échéants, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin.

405 Deuxièmement, identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection. Et, finalement, d'assurer le développement d'une expertise en prévention et en promotion de la santé. Je vais

vous présenter...

LA PRÉSIDENTE :

4 1 0 Attendez un petit peu, parce que notre sténotypiste... on a des problèmes techniques.
Est-ce qu'on peut continuer?

M. LE STÉNOGRAPHE :

4 1 5 Oui, ça va, madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4 2 0 Vous pouvez continuer s'il vous plaît, monsieur Lévesque.

M. GUY LÉVESQUE :

4 2 5 Merci, madame la Présidente. Je vais présenter, dans la suite, qui va faire en fait la
principale partie de la présentation, qui est, en fait, faire état des principaux risques pour la santé,
associés, je dirais, à la production animale, parce que c'est très difficile, voire dans certains cas
impossible, de spécifier la production porcine de la production animale.

4 3 0 Donc, on va donner certaines informations ou données régionales lorsqu'elles existent,
bien sûr, parce que là encore ce n'est pas nécessairement très évident, et donner aussi, pour
chacune de ces situations-là, de ces risques-là, les interventions de santé publique qui ont été
menées dans les dernières années par la direction de santé publique.

4 3 5 Et, à la fin, en conclusion, d'aller vers quelques pistes d'intervention pour certaines
problématiques qu'on juge importantes.

4 4 0 Disons d'entrée de jeu que la santé pour nous ce n'est pas seulement l'absence de
maladie. La santé c'est un état de bien-être physique, psychologique, communautaire et social.
Autrement dit, si on vulgarisait un petit peu, c'est être bien dans son corps, dans sa tête et avec
les autres.

4 4 5 Lorsqu'on parle de risques à la santé, il faut s'entendre qu'on ne peut pas avoir de
risques à la santé si on n'a pas d'exposition à un contaminant quelconque. Les vecteurs
transportant justement ces contaminants-là sont reconnus, il y en a 4 en fait, c'est eau, air, sol et
aliments. On a choisi 2, ceux qui nous apparaissaient les plus importants, lorsqu'on parle de
production animale, c'est l'eau et l'air.

4 5 0 Dans ces 2 vecteurs-là, on va traiter surtout, pour ce qui est de l'eau, de la contamination
microbiologique et de la contamination chimique. Et, pour ce qui est de l'air, on parlera
d'intoxication accidentelle et odeurs.

4 55 Juste avant d'embarquer dans la région Mauricie, on va, on a fait un peu un tour des études qui ont été faites au Québec sur l'eau. On s'aperçoit que, en tout cas, les grandes constatations, en fait, c'est que, premièrement, au niveau des bassins versants à prédominance agricole, on s'aperçoit qu'il y a une dégradation de la qualité bactériologique de l'eau de l'amont vers l'aval. Et, deuxièmement, qu'il y a un excès en azote et en phosphore aussi. Ça c'est beaucoup plus pour les eaux de surface.

4 60 En ce qui concerne les puits individuels, on s'aperçoit que, en milieu rural, les puits qui ont été investigués, on s'aperçoit qu'il y a quand même un certain nombre de puits individuels qui sont contaminés par des micro-organismes et des nitrates. Donc, on s'aperçoit, pour l'eau de surface, on parle bien sûr de qualité bactériologique qui diminue, de l'amont vers l'aval, et puis avec des excès azote et phosphore, mais pour les puits individuels c'est surtout micro-organismes et nitrates. On y reviendra un petit peu plus loin.

4 65 Passons à la région Mauricie maintenant. On s'aperçoit, d'après les données qu'on a reçues, que 93% des réseaux d'eau potable desservent des populations plus petites que 5 000 personnes. On s'aperçoit, en fait, que, c'est une donnée qui est très significative pour nous parce que, en fait, la présence de petits réseaux, c'est souvent, des petits réseaux c'est des réseaux qui ont un échantillonnage réduit, souvent il y a peu d'équipements de traitement de l'eau ou un traitement incomplet ou absent, et la formation des opérateurs est absente ou déficiente.

4 70 Ça fait que, pour nous, le fait qu'il y ait 93% des réseaux d'eau potable qui desservent des populations de 5 000 personnes et moins, c'est quand même un facteur dont il faut tenir compte.

4 75 On s'aperçoit aussi qu'il y a 36% des réseaux qui n'ont aucun système de chloration. En moyenne, au cours des dernières années, on s'aperçoit qu'il y a, si on regarde la région Mauricie, de 1993 à 2002, on s'aperçoit qu'il y a 46 avis d'ébullition qui ont été émis et 5 avis de non-consommation annuellement, c'est une moyenne annuelle. Donc, ces données-là démontrent quand même une certaine vulnérabilité, je dirais, régionale des sources d'approvisionnement en eau ou, du moins, une vulnérabilité aussi en termes de population.

4 80 Si on regarde les interventions de santé publique générales par rapport à la qualité de l'eau, on s'aperçoit qu'on oeuvre dans la surveillance et l'intervention dans les cas de maladie et d'intoxication à déclaration obligatoire. Ça c'est vraiment chez nous, c'est un travail spécifiquement de santé publique, c'est-à-dire qu'on surveille tous les cas de maladie et d'intoxication et on regarde, pour chacun de ceux-là, il y a des enquêtes qui sont faites pour vérifier quelle est la source, et quand c'est l'eau, bon, on agit conjointement avec les gens du ministère de l'Environnement.

4 90 On participe à l'application du règlement sur l'eau potable, bien sûr. On fait partie des Ministères qui oeuvrent, qui reçoivent les avis d'ébullition et qui contribuent à intervenir, le cas échéant. On répond aux demandes de la population concernant l'eau potable, et ça arrive aussi qu'on répond aux urgences environnementales. Bien sûr, on a un système de réponse aux urgences. C'est arrivé juste, au cours des dernières années, au cours des 10 dernières années,

d'avoir agi pour un déversement de purin dans la Rivière du Loup, qui a été, à ce moment-là, qui était la source d'approvisionnement de la Ville de Louiseville, mais on ne pouvait pas dire à ce moment-là si c'était du purin de porc ou autre chose.

500 Spécifiquement des données de maladies infectieuses. On sait que, en fait, le problème de contamination de l'eau relié aux maladies infectieuses, en fait, c'est la présence de bactéries, de parasites et de virus pathogènes pour l'humain. On sait que les animaux, les animaux d'élevage en particulier, transportent ou portent, sont les hôtes de bactéries, parasites et virus qui, dans certains cas, peuvent être dangereux pour l'humain.

505 On a fait le relevé un peu des agents infectieux associés à la production animale. Bon, on retrouve 7 bactéries, 2 parasites, 1 virus. Je tairai les noms, c'est des noms un petit peu compliqués, en latin. Je veux simplement amener votre attention sur le tableau qui est là, qui a répertorié 6 maladies à déclaration obligatoire pouvant être associées aux animaux d'élevage.

510 On s'aperçoit, en fait, ça donne le taux d'incidence, en fait, des maladies à, des 6 maladies mises ensemble, à déclaration obligatoire, pour 100 000 de population.

 On s'aperçoit, en fait, que les MRC Haut-St-Maurice, Mékinac et Centre-Mauricie ont quand même une incidence plus grande que la moyenne de la région. Et j'ajouterais que les campylobactériose et salmonellose représentent 70% des cas de maladies à déclaration obligatoire qui ont été répertoriées ici, c'est-à-dire les maladies à déclaration obligatoire qui pouvaient être associées aux animaux d'élevage.

515

 Passons à une contamination qui est plus, qui n'est pas d'ordre microbiologique, mais qui est plus d'ordre chimique, on va parler des nitrates. Les nitrates, en fait, c'est des, une des sources principales c'est les fertilisants organiques et/ou chimiques utilisés soit en agriculture, soit sur des terrains privés. Le principal problème de santé attribuable aux nitrates dans l'eau, c'est la méthémoglobinémie. C'est, en fait, une altération de l'hémoglobine. L'hémoglobine dans le sang sert à transporter l'oxygène du système respiratoire aux cellules, donc conséquence c'est

520

525 que, cette altération-là, en fait, diminue la capacité de transport de l'oxygène du système respiratoire vers les cellules et on appelle, en fait, ça touche les populations de jeunes enfants, 0 à 6 mois, et d'ailleurs, ça s'appelle le syndrome du bébé bleu. En fait, c'est une absence d'oxygénation des cellules. On parle aussi de composés N-nitrosés qui se forment à l'ingestion de nitrates, qui se forment dans l'estomac, et qui sont cancérigènes.

530 Les interventions de santé publique par rapport aux nitrates, mettons que, depuis 1999, il y a eu 5 demandes de citoyens par rapport à des puits privés en milieu rural, qui présentaient des contaminations en nitrates. Ces puits-là présentaient de 13 à 20 milligrammes par litre. Rappelons que la norme est de 10 milligrammes par litre.

535 Au niveau des réseaux, 3 réseaux ont démontré des dépassements de norme dans la région Mauricie et, à chaque fois, il y a un lien qui a été établi avec la production, je vais dire la production agricole. Je ne parle même pas de production animale, ni de production porcine spécifiquement, mais production agricole, certainement.

540

Dans l'intervention, en fait, sur ces puits privés, dans ces cas-là, c'est-à-dire que l'information de la santé publique c'est d'informer les gens sur les risques à la santé et puis de les guider en fait vers la résolution de leurs problèmes, en termes de recherche des causes et de les mettre en contact avec les partenaires. En fait, pour les puits individuels, le partenaire principal

545 c'est la Municipalité, parce qu'il y a quand même certaines choses à vérifier, tout d'abord sur le terrain des personnes, c'est-à-dire vérifier si, par exemple, si des installations septiques sont tout à fait conformes. Et, ensuite, en fait, d'éliminer les causes pour en arriver à la bonne. Et quand c'est des réseaux, en fait, les partenaires, c'est aussi la Municipalité, bien sûr, parce que souvent ils sont en même temps des exploitants de réseaux, et le ministère de l'Environnement.

550

Une autre contamination qui est d'ordre chimique, on va parler de cyanobactéries, qui est une problématique qui est en émergence ces dernières années. C'est dû, entre autres, en tout cas, un facteur important, c'est les excès de phosphore qu'on retrouve dans l'eau. C'est certain qu'il y a d'autres facteurs qui aident à la croissance. Par exemple, les températures, surtout les

555 températures chaudes l'été, qu'on a ces dernières années, et aussi le peu de précipitations qui amènent les eaux basses.

555

Les principaux problèmes de santé reliés aux cyanobactéries, en fait, c'est une irritation cutanée et oculaire, maux de gorge, réponses allergiques, symptômes de gastro-entérite et

560 d'atteintes hépatiques. En fait, ça amène beaucoup de problèmes au niveau des activités de contact avec l'eau. On parle de la baignade, problèmes aussi au niveau de la consommation d'eau et d'organismes aquatiques.

560

On parle aussi qu'il y a une, en fait, des cyanobactéries c'est une foule, en fait, de bactéries. Il y a beaucoup, qui émettent des toxines. Il y a beaucoup de toxines, mais mettons la principale, la microcystine-LR est possiblement cancérigène. C'est un défi de, en tout cas, en passant, c'est un défi de taille pour les usines de traitement de l'eau, parce que ce n'est pas nécessairement simple à résoudre comme problème.

565

Ces dernières années, qui date quand même d'un certain temps, en 1995, en tout cas, le seul cas qu'on a en mémoire à la direction de santé publique c'est le Lac Pierre-Paul. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu d'autres, mais qui nous a été rapporté, dans la région de Saint-Tite je crois, où il y avait eu, en tout cas, à cette époque-là, aucune intervention de la santé publique parce que, en fait, si on se rapporte en 1995, la problématique était vraiment peu connue à

570 l'époque et je pense que les moyens d'intervention et la façon d'intervenir n'était pas nécessairement tout à fait comprise et connue.

570

Pour la contamination chimique, on va parler des trihalométhanes. En fait, les trihalométhanes c'est des sous-produits de la chloration. C'est, en fait, c'est la réaction de la

580 matière organique dans l'eau avec le chlore du traitement de chloration. Plus il y a de matières, plus il y a de THM, c'est un sous-produit. On voit, au niveau de la santé, une association suspectée avec le cancer, celui de la vessie entre autres. Au niveau aussi de l'avortement spontané, le faible poids à la naissance et les malformations congénitales.

580

Les interventions de santé publique, bon. Jusqu'à maintenant, aucune dans la région

585

Mauricie parce que, tout simplement parce qu'on n'a pas répertorié de dépassements de norme annuelle en trihalométhanes. Puis ça c'est surtout dans les réseaux, bien sûr, parce que c'est les réseaux qui chlorent.

590 Passons à l'air, l'autre vecteur important pour nous qui était l'air. En fait, la première problématique c'est l'intoxication accidentelle. Ça touche, bien sûr, beaucoup plus les agriculteurs et les travailleurs agricoles que le reste de la population. Ça vient des gaz de fermentation du lisier, surtout le sulfure d'hydrogène, ce qui, lors de l'agitation en fait des lisiers, il y a dégagement de gaz qui atteignent des concentrations, des fois, souvent mortelles même.

595 Des interventions de santé publique à ce moment-là, ce qui s'est fait, c'est surtout les intervenants de santé au travail qui font ça. C'est, bon, c'est des mesures de contaminants lors d'accidents mortels. C'est arrivé une fois ces dernières années dans la région. Et la participation à des activités de sensibilisation et de prévention auprès de la principale clientèle, c'est-à-dire les agriculteurs.

600 L'autre problématique importante, puis que, je pense, à mon avis, qui nous amène ici ce soir, entre autres, c'est les odeurs. Les odeurs, bien sûr, il y a, bon, il y a encore peu d'études vraiment sur les impacts à la santé pour les populations environnantes. Les odeurs, bon, les gaz et les particules qui la véhiculent ne sont pas sans effet sur la santé. Bien sûr, elles sont en concentration trop faible pour avoir, je dirais, un effet toxique aigu, comme on l'a vu chez les agriculteurs précédemment. Cependant, ces odeurs-là peuvent être, dépendamment de la concentration, peuvent être des déclencheurs ou des amplificateurs de certains problèmes. Entre autres, des problèmes respiratoires, des symptômes d'irritation des muqueuses et divers symptômes généraux.

610 Si on quitte le côté physiologique, si on va peut-être du côté plus psychosomatique ou même psychologique, on peut s'apercevoir que ces odeurs-là, et c'est documenté dans certaines études, ces odeurs-là peuvent être des déclencheurs aussi de certains sentiments, sentiments d'anxiété, dépression, de colère, de fatigue et de troubles de l'humeur.

620 Les interventions de santé publique dans le domaine des odeurs, en fait, ça a été des interventions simplement lors d'implantation de porcherie ou des projets d'implantation, où il y a eu des demandes de la population sur les risques à la santé attribuables à cette implantation-là, et les odeurs en font partie, bien sûr. Ça a été de l'information distribuée.

625 Il faut regarder aussi que, en dehors des problèmes physiologiques et psychosociaux, appelons, il y a aussi certainement un impact très évident sur la qualité de vie en termes de nuisance. Mais on déplore quand même, je dirais, la rareté des études qui font vraiment le point sur la situation.

630 Les impacts sociaux, on s'aperçoit très bien, très très bien, à lire les journaux à chaque jour presque, que, en fait, le développement de la production porcine c'est vraiment une source de conflits dans les communautés d'accueil des projets de développement. Et on s'aperçoit aussi que les conflits ont souvent des retombées néfastes beaucoup plus grandes que les

nuisances appréhendées, les nuisances d'ordre environnemental mettons.

635 Les interventions de santé publique à ce moment-là, bien sûr, c'est de, c'est arrivé dans un projet, ici dans la région Mauricie, où il y a eu l'émission d'un avis et de recommandation de la santé publique, en fait, qui portait, l'avis général c'était un moratoire sur le projet en attendant une véritable étude d'impact pour l'environnement, principalement la question de l'eau, et sur les risques à la santé qui pouvaient en découler.

640 Je dirais, en conclusion, que, en tout cas, le portrait qu'on en a, je dirais, ce qu'on en connaît, puis ce qu'on n'en connaît pas surtout, je dirais, qu'il est nécessaire d'adopter dès maintenant des mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement de façon à réduire le risque d'exposition pour les populations, pas d'exposition, pas de risque, ça c'est le principe de prévention, malgré les lacunes dans la connaissance de la contamination de l'environnement et de l'exposition de la population. Ça c'est ce qu'on appelle chez nous le principe de précaution.
645 Autrement dit, ne pas attendre de compter les malades avant d'agir.

Et, aussi en garantissant la juste répartition des bénéfices et des inconvénients au sein des communautés, de façon à satisfaire les besoins des générations actuelles et futures. Bon, ça c'est le principe d'équité. On s'aperçoit, en fait, que... en fait, ça touche tout le volet social de
650 la production porcine.

Et, dernière acétate, bon, 3 grandes problématiques qu'on relève, intoxication accidentelle, qui touche principalement les travailleurs agricoles, les risques reliés à la contamination de l'eau, qui touchent tout le monde, y compris des fois des populations assez
655 éloignées, parce que l'eau, on l'achemine assez loin, et les conflits sociaux qui touchent directement les communautés réceptrices de ces projets-là.

Il y a une série de petits, vous pouvez les lire, de, en tout cas, de propositions d'interventions, en fait, qui devraient être faites pour justement peut-être aligner en fait chacune
660 de ces problématiques-là sur peut-être le chemin de la résolution en fait des problèmes. Au niveau de l'intoxication accidentelle, c'est certain qu'il faut mettre l'accent encore un peu plus sur la sensibilisation et prévention auprès des travailleurs, c'est certain.

Au niveau des risques reliés à la contamination de l'eau, bon, aller vraiment au niveau de
665 la protection des sources d'approvisionnement. Aller aussi sur le contrôle, sur le terrain directement, des pratiques agricoles, au niveau vraiment de la surveillance aussi de la qualité des eaux, autant de surface que les eaux souterraines. Et là, la surveillance des éclosions de maladies et d'intoxications d'origine hydriques, ça c'est vraiment dans la cour des gens de santé publique.

670 Il y a déjà une surveillance qui se fait, mais je pense qu'il va falloir l'affiner beaucoup plus. Et d'aller au niveau de la concertation ou d'intervention du milieu en matière de gestion de l'eau. C'est-à-dire de favoriser ces, tout mouvement de concertation et d'intervention. Je parle, entre autres, de la formation des comités de bassins. Je pense que, en, lesquels on doit mettre quand
675 même pas mal d'espoir.

680 Au niveau des conflits sociaux, en fait, de favoriser des mécanismes de dialogue, de concertation dans les communautés, ce qui n'existe pas toujours quand il y a des projets de porcherie, et de mettre en place aussi des mécanismes de partage équitable des bénéfices et des inconvénients, ce qui n'est pas tout à fait le cas encore, je pense. C'est un peu pour ça aussi qu'il y a des, il y a beaucoup de conflits. Bien sûr, réduire les inconvénients, je veux dire, des odeurs entre autres, on peut y penser. Et aussi de travailler dans les démarches d'orientation et de conservation du développement régional et local, puis je pense que les gens du ministère des Affaires municipales et de la Métropole l'ont soulevé aussi au niveau des schémas d'aménagement.

685

Ce serait tout.

LA PRÉSIDENTE :

690

Merci, monsieur Lévesque. Maintenant, on va présenter le portrait environnemental, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

695

Oui, bonsoir. J'aimerais céder la parole au directeur régional, monsieur Pierre Martel, qui verra à vous présenter un bilan des activités du ministère de l'Environnement ici en Mauricie.

M. PIERRE MARTEL :

700

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

705

Bonsoir monsieur Martel.

M. PIERRE MARTEL :

710

Alors, je vais brièvement présenter les rôles et responsabilités du du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine, avec les particularités en Mauricie. Alors, dans cette présentation, on va vous donner un peu d'éléments de contexte, faire un petit portrait territorial, un portrait hydrologique, parler de la direction régionale, du portrait agricole vu par chez nous, des particularités régionales et une brève conclusion.

715

Alors, rappelons que le nouveau règlement propose une nouvelle approche, basée sur l'identification d'objectifs à atteindre. Une gestion des fertilisants ferme par ferme. Le remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales. Moins de contrôles a priori pour plus de contrôles a posteriori. Et aussi un allègement en regard des formalités administratives, ainsi que des mesures transitoires que nous vivons actuellement pour la production porcine.

720

Alors, la Mauricie, je vous rappelle, c'est 4 MRC et 2 villes avec compétence de MRC, pour une population globale d'environ 270 000 personnes. En Mauricie, le ministère de l'Environnement opère, par son réseau rivières, des stations d'échantillonnage qui sont en rivière.

725 Alors, on voit ici l'illustration des bassins versants de la Rivière du Loup, dans ce coin-là, la Rivière Saint-Maurice, la Rivière Batiscan et la Rivière Maskinongé.

Je vous signale que la Rivière Sainte-Anne, dans notre organisation, a juste la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans son embouchure et que la majorité du bassin versant de la Rivière Sainte-Anne est dans la région administrative de Québec, la capitale nationale.

730

Alors, la qualité de l'eau des rivières, en été, en Mauricie, pour les dernières 3 années, 1999 à 2001, présente des problèmes dans 3 stations. Une station que je pointe ici, qui est située à l'embouchure de la Rivière des Envies, qui est une petite rivière dans, un sous-bassin de la Rivière Batiscan, à l'embouchure de la Rivière Shawinigan, un affluent de la Saint-Maurice, ainsi qu'à l'embouchure de la Rivière du Loup. À ces 3 mêmes endroits, on note des concentrations en phosphore un peu plus élevées qu'à la normale.

735

En résumé, pour la qualité de l'eau dans les rivières de la Mauricie, 8 stations sur 11 montrent une qualité bonne ou satisfaisante. Pour la Rivière des Envies, la qualité est mauvaise et elle est très mauvaise à l'embouchure de la Rivière du Loup et de la Rivière Shawinigan.

740

Disons que les causes de cette qualité très mauvaise dans la région de la Rivière Shawinigan sont surtout attribuables à des phénomènes autres que pour l'agriculture, présence d'industries, notamment, et des résidus d'industries. Tandis que pour la Rivière des Envies et de la Rivière du Loup, il s'agit d'endroits où il y a une plus forte concentration d'agriculture.

745

La direction régionale de la Mauricie du ministère de l'Environnement compte 40 employés et 7 personnes qui s'occupent du secteur agricole, 2 en analyses, 4 au contrôle et 1 personne de soutien.

750

Les 2 grandes fonctions du ministère de l'Environnement en région sont l'analyse et le contrôle. Alors, dans l'analyse, nous utilisons les outils suivants pour examiner une demande de certificat d'autorisation. Le règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, le règlement sur les exploitations agricoles, le règlement sur le captage des eaux souterraines, le guide technique d'entreposage des fumiers, le guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers, les fumiers des bovins de boucherie notamment.

755

Voici ce qu'un producteur agricole nous soumet généralement dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation. Un formulaire de demande, une attestation municipale comme quoi il est conforme à la réglementation municipale, un plan agroenvironnemental de fertilisation, un dossier agronomique, au besoin, des plans et devis d'installation d'élevage et des ouvrages de stockage des fumiers, et aussi des ententes, d'épandage notamment, ou autres

760

765

documents pertinents.

770 Le nouveau règlement sur les exploitations agricoles a modifié notre approche. Pour un projet d'élevage, notamment, l'exploitant peut se retrouver devant 3 possibilités. Ou bien il est obligé d'obtenir un certificat d'autorisation, si la production de phosphore dépasse 3 200 kilogrammes, ou de transmettre un avis de projet, si la production dépasse 1 600 kilogrammes, ou il n'y a pas d'obligation administrative si c'est en-deçà de ces seuils.

775 Le volet contrôle, qu'on appelle aussi l'inspection. Alors, quand des inspecteurs du ministère de l'Environnement se présentent sur les lieux d'élevage, la vérification porte sur le type et le nombre d'animaux, le mode de gestion des fumiers, la localisation et les dimensions des bâtiments et ouvrages de stockage, l'état et l'étanchéité des ouvrages de stockage, et une attention particulière est portée au rejet potentiel de contaminants vers les cours d'eau et les fossés.

780 Alors, par exemple, depuis 1999, la direction régionale de la Mauricie a délivré 257 certificats d'autorisation en rapport avec les activités agricoles. De ce nombre, 50 ou 19.5% concernaient des élevages porcins. Alors, les 50 se distribuent comme suit et se comparent comme suit.

785 Les suidés, ou la production porcine, 37 certificats, 7 cessions, 4 modifications et 2 révocations, et on voit que, comparé aux bovins laitiers, qui totalisent 157. Alors, sur les 37 en question, comment ça se répartit au fur et à mesure que les années passent, pour les mêmes années. On voit ici la distribution par année entre le nombre de certificats d'autorisation pour des lieux d'élevage porcin existants versus des lieux qui sont nouveaux, de nouvelles porcheries. 790 Alors, il n'y a pas de tendance marquée, sinon en l'année 2000, un nombre de certificats plus élevé.

795 Les activités d'inspection ou de contrôle. Alors, ici on voit, dans ce tableau, le nombre de plaintes totales pour le secteur agricole, pour les 5 années considérées, s'est élevé à 56. Pour le porc, 13 plaintes. Le nombre d'inspections, 409 au total, 51 pour le porc. Et le nombre d'avis d'infraction, 38 au total, pour 9 pour le porc.

800 Alors, je vous rappelle que, dans la région de la Mauricie, il y a 16 municipalités considérées comme zones d'activité limitée, qu'on appelait autrefois des zones en surplus, qui sont surtout situées dans le sud de la région, évidemment.

805 Les citoyens se préoccupent, lorsqu'ils s'adressent au ministère de l'Environnement, individuellement ou en groupe, notamment, des odeurs ou de la perte de leur qualité de vie, de la diminution potentielle de la valeur des propriétés, des impacts sur le récréo-tourisme, particulièrement en région agricole, des craintes de contamination des puits, des craintes de contamination des cours d'eau.

810 Nous avons quand même des mécanismes d'échange et de collaboration, comme l'ont illustré mes collègues. Il y a une table permanente de concertation, formée du ministère de

815 l'Agriculture, du ministère de l'Environnement et de l'UPA. Il y a 2 comités de bassin en Mauricie, le comité de bassin de la Rivière St-Maurice, le CGBDR, ainsi que la SAMBA, qui est, s'occupe de la Rivière Batiscan. Il y a aussi 2 clubs-conseils en environnement. On m'a informé, Normand, qu'il y en a un troisième, récent, qui a été formé, qui conseillent les agriculteurs sur les pratiques.

820 En conclusion de ce bref portrait, on signale des problèmes de cohabitation, des incidences sur la valeur des propriétés, des craintes de contamination des puits et des cours d'eau.

Par contre, les différents comités ont permis d'acquérir des connaissances du milieu et de favoriser la concertation.

825 Je rappelle que la production porcine est une production importante en nombre de têtes dans la région de la Mauricie. On constate des préoccupations importantes dans la population. On constate aussi un niveau de contamination qui affecte la qualité de l'eau de plusieurs rivières. Par contre, le temps d'arrêt du moratoire et les travaux du BAPE, croyons-nous, sont l'occasion de se donner des orientations claires dans ce domaine afin de répondre aux préoccupations de tous les intervenants.

830 Merci madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

835 Merci monsieur Martel. Maintenant, je vais demander à monsieur Archambault, de faire la présentation de Société faunes et parcs.

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

840 Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

845 Bonsoir.

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

850 Bonsoir à tout le monde. Je suis biologiste à la Société de la Faune et des Parcs du Québec de la région de la Mauricie. Un de mes mandats consiste à appliquer le règlement sur les habitats fauniques, règlement qui a pour objectif de protéger ceux-ci des interventions humaines qui peuvent les affecter. Ce soir, en très peu de temps, parce que j'ai promis que ça prendrait 6, 7 minutes pas plus, je vais dresser un portrait faunique de la Mauricie et les différents enjeux qui y sont rattachés. Et, par la suite, je vais discuter d'un cas particulier, celui du Lac Saint-Pierre.

855

Alors, la Mauricie c'est 40 000 kilomètres carrés. Elle est délimitée au sud par le Fleuve Saint-Laurent et le Lac Saint-Pierre, et, au nord, par le Réservoir Gouin. La tenure des terres est publique à 80% et les terres privées sont surtout centrées au sud. La forêt recouvre 85% de la région, alors que le milieu agricole, avec 735 kilomètres carrés, occupe 2% de la région. La surface en eau est importante, 4 635 kilomètres carrés, et il y a la présence, bien sûr, de plusieurs grands réservoirs et lacs. Le Lac Saint-Pierre, le Réservoir Gouin, le Manouane et caetera.

On remarque également que près de 45% du territoire public, soit 13 800 kilomètres carrés, se retrouve dans les territoires à vocation faunique, soit 11 ZEC, 22 pourvoies à droits exclusifs, une aire faunique communautaire, toute récente, celle du Réservoir Gouin.

L'utilisation de la ressource y est également très importante. On estime, à partir des enquêtes sur la pêche sportive, que les Québécois consacrent plus de 900 000 jours à cette activité dans notre région. La chasse est également très présente et plusieurs dizaines de milliers de jours y sont consacrés.

Généralement, la qualité de l'eau est bonne. Cependant, on remarque une diminution à cette qualité dans la partie aval des cours d'eau drainant les zones agricoles et urbaines, et ce, par rapport, bien sûr, aux résultats obtenus en amont. Les habitats terrestres sont très diversifiés. Alors, du sud au nord, on passe d'un milieu agricole à l'érablière puis à la sapinière et, enfin, pour atteindre la pessière à mousse.

La plus grande concentration des milieux humides se rencontre au Lac Saint-Pierre. Ailleurs, ils sont présents un peu partout, mais leur superficie individuelle est généralement faible. Une grande diversité de milieux aquatiques et terrestres amènent une grande diversité faunique. La région est possiblement une des plus diversifiées au Québec à ce niveau.

Au niveau régional, ce qu'on peut constater c'est que la Mauricie est constituée de terres publiques forestières, où la faune est omniprésente. Les paysages et les utilisations du territoire sont très diversifiés. L'agriculture, foresterie, l'écotourisme, activités de plein air et caetera. Elle est située près des grands centres urbains, région métropolitaine de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, donc facilement accessible par plusieurs millions de personnes.

Les habitats de la faune y sont très nombreux et très productifs. Les partenaires, également, sont très diversifiés. L'Association de ZEC, regroupement des chasseurs et pêcheurs, pourvoyeurs, représentants des milieux agricoles, forestiers, MRC et caetera.

La Société de la Faune et des Parcs a produit un document qui trace les orientations de développement pour la Mauricie. Premièrement, optimiser les retombées économiques liées à la faune. À titre d'information, au Québec, c'est plus de 1,4 milliard de dollars qui sont en retombées économiques liées directement à la faune.

On veut également proposer la faune comme image de marque, promouvoir les produits de la faune, non seulement les activités de prélèvement, mais également celles sans

prélèvement. Promouvoir également la gestion intégrée des ressources, qui est, en gros, une concertation entre l'ensemble des utilisateurs et des intervenants dans un territoire, dans le but de prendre en compte les différents besoins. Et faire de la Rivière Saint-Maurice le pivot de développement de la région. Or, depuis l'arrêt du flottage, cette rivière est beaucoup plus accessible et les potentiels de développement et de mise en valeur sont très élevés.

La majorité des cours d'eau, pour ne pas dire tous, qui se déversent dans le Lac Saint-Pierre, drainent des terrains agricoles, des terres agricoles. Or, c'est pourquoi j'ai choisi de présenter ce plan d'eau, le Lac Saint-Pierre, dans le cadre de cette consultation.

Le Lac Saint-Pierre est reconnu, par l'Organisation des Nations-Unies, pour l'éducation, la science et la culture, soit l'UNESCO, à titre de réserve mondiale de la biosphère. La superficie du lac et des terres avoisinantes, telle que vue à la diapositive précédente, est de 674 kilomètres carrés, dont 312 en Mauricie. 3 rivières s'y déversent sur la rive nord, les Rivière du Loup, Maskinongé et Yamachiche, en plus de 3 autres sur la rive sud, dont la Yamaska.

Les terres avoisinantes sont prioritairement à vocation agricole. Au niveau de la ressource faunique, l'utilisation de celle-ci est importante. Ainsi, pour la pêche sportive, l'activité atteint 180 000 jours. Il y a également 35 permis de pêche commerciale qui sont émis. La chasse génère une activité de 9 000 jours. Quant à l'activité liée à l'observation de la faune, elle atteint près de 50 000 jours annuellement.

Le Lac Saint-Pierre occupe une surface de 333 kilomètres carrés. La profondeur est faible, généralement moins de 3 mètres, à l'exception, bien sûr, du couloir maritime. Cette faible profondeur explique la productivité élevée du plan d'eau. On remarque que l'embouchure de plusieurs rivières est ensablée. En période d'étiage elles sont donc difficiles d'accès pour les utilisateurs et la faune. À titre d'exemple, Rivière du Loup, Saint-François également.

Une des particularités du lac est l'importance de ses habitats humides. Ainsi, plus de 20% des habitats humides répertoriés le long du couloir fluvial du Saint-Laurent se retrouvent au Lac Saint-Pierre. La plaine d'inondation est également très importante et occupe une superficie de 7 000 hectares, de part et d'autre du lac. Cette plaine est fortement utilisée par les poissons et la sauvagine.

La forêt ne recouvre que 13 kilomètres carrés et elle est généralement de tenure publique.

La faune est très diversifiée. C'est plus de 80 espèces de poissons, 18 espèces d'amphibiens et de reptiles, plusieurs espèces de mammifères, ainsi que 255 espèces d'oiseaux qui y nichent ou qui sont en migration. À ce titre, le Lac Saint-Pierre est le plus important site de migration de la sauvagine dans le couloir fluvial. Plus de 800 000 oies, bernaches et canards le fréquentent au printemps.

Constats. Le Lac Saint-Pierre est situé à proximité des grands centres de population. Les habitats humides et aquatiques y sont généralement de qualité. Le prélèvement faunique

est important et il y a une forte exploitation pour certaines espèces de poisson. La forêt en bordure du lac est généralement de tenure publique. Et la clientèle pour les activités d'observation de la faune est importante. Et, bien sûr, il y a une présence également importante des activités agricoles.

950

Les orientations de développement pour le Lac Saint-Pierre c'est premièrement assurer un usage diversifié des terres publiques sur la rive nord, celles situées au sud de l'autoroute 40. Exemple, aménagement de sentiers, activités de chasse. D'ailleurs, ces terres-là appartiennent à la Société de la Faune et des Parcs. Améliorer l'offre faunique en milieu agricole, par des aménagements appropriés et en concertation avec les agriculteurs. Améliorer la qualité de la pêche sportive. Promouvoir l'écotourisme. Il y a encore un fort potentiel à ce niveau. Favoriser, dans les sites aménagés, une agriculture compatible avec la faune. Par exemple, retarder la récolte, modifier le type de culture dans ces endroits-là et caetera. D'ailleurs, depuis plusieurs années, il y a des projets qui ont été faits avec, en collaboration avec les producteurs agricoles.

955

960

En conclusion, ce qu'il faut retenir c'est que, dans le fond, tout développement susceptible d'affecter la qualité du milieu doit prendre en compte la ressource faune et les habitats qui la soutiennent. C'est le message que je tiens à apporter ici.

965

La plupart des informations que vous venez juste de voir se retrouvent, est disponible sur le site Internet de la Société. En même temps que, la Société a également produit un rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats, qui est également disponible sur le site Internet. C'est tout.

970

LA PRÉSIDENTE :

Et il est également disponible sur le site Internet de la Commission.

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

975

Ah! oui.

LA PRÉSIDENTE :

980

Oui.

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

Ah!

985

LA PRÉSIDENTE :

C'est le document BIO-72. Alors, voilà pour les présentations. Peut-être qu'elles ont suscité des questions chez vous, peut-être que vous aviez déjà les vôtres. Alors, après la pause, vous aurez l'occasion de les poser. Il faut, pour ce faire, vous inscrire au registre et je l'ouvre

990

maintenant, et je le fermerai à la fin de, lors de la dernière séance ici à Shawinigan. Alors, bonne pause et nous revenons dans 10 à 15 minutes.

Suspension de l'audience

995

Reprise de l'audience

LA PRÉSIDENTE :

1000

Alors, nous reprenons l'audience et donc, je vous rappelle que, à chaque fois que vous vous présentez devant nous, vous avez droit à 2 questions. Je vous informe également qu'il est possible que la Commission intervienne et interfère dans votre questionnement et essaie d'aller un petit peu plus loin à partir de votre question.

1005

Donc, le premier intervenant est monsieur Pierre Ferron, du CRE Mauricie. C'est ça, vous vous approchez, monsieur Ferron, à l'avant, et il faut parler au micro, pour que le sténotypiste, entre autres, vous entende bien, mais que, également, tout le monde dans la salle vous entende bien.

1010

M. PIERRE FERRON :

Alors, bonjour madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1015

Bonjour.

M. PIERRE FERRON :

1020

Votre voisin, monsieur Beauchamp, sait que je suis un habitué des audiences du BAPE, puisque j'ai témoigné aux audiences sur l'eau et j'ai aussi témoigné dans le film La Loi de l'eau, qui est un film, je pense, qui est assez intéressant dans l'ordre d'idée de ce qu'on discute aujourd'hui.

1025

Alors, je suis aussi président du conseil régional de l'environnement pour un petit moment et surtout président du comité de vigilance du Lac Saint-Pierre. Ça m'a fait beaucoup plaisir d'entendre, tantôt, les commentaires de la FPAQ sur la qualité de ce grand plan d'eau. Nous autres, on est surtout responsable du désobusage du lac côté sud, qui est un gros problème. Il y a 300 000 obus dans le Lac Saint-Pierre. Vous m'excuserez de faire une introduction comme ça.

1030

1035

Ma question est très simple, et je vais en poser rien qu'une, pour donner la chance aux autres, parce que j'ai vu qu'il y avait beaucoup de gens. Je me pose la question, c'est une question assez générale, qui s'adresse à peu près à tout le monde, y compris le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, pourquoi on a modifié la norme unité animale et on l'a

remplacée par la norme phosphore? La norme unité animale est beaucoup plus compréhensible par tout le monde, le grand public, parce qu'une unité animale c'est visible et, entre moi et vous, la norme phosphore c'est invisible. C'est ma question.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin, du ministère de l'Environnement.

M. PIERRE FORTIN :

1045

La norme animale au fil des temps, basée sur l'unité animale, a évolué, c'est-à-dire que les vaches par exemple, une unité animale était, correspondait à une certaine grosseur de vache. Avec l'augmentation de la productivité, cette unité-là a varié dans le temps. Il était aussi difficile de comparer les unités animales entre elles. L'unité animale était basée aussi sur une norme azote. La norme azote et bien ça comportait un certain nombre de kilos d'azote et on se préoccupait de moins en moins de la norme phosphore, et bien le phosphore s'est ramassé beaucoup dans les cours d'eau. Et, quand le phosphore se ramasse dans les cours d'eau et bien ça, il y a un phénomène d'eutrophisation qui se crée et donc une dégradation des cours d'eau.

1055

Ce qu'on a voulu faire en remplaçant la norme azote par la norme phosphore, c'est qu'on a voulu y aller sur un plan de fertilisation raisonné, c'est-à-dire un plan, fertiliser à base des déjections animales à partir des besoins des plantes et de la richesse des sols, et on voulait aussi tenir compte des technologies qui étaient utilisées dans les différentes productions, pour réduire la quantité de phosphore. Donc, en y allant sur la norme phosphore, et bien ça vient d'équilibrer les comparaisons entre les différentes productions. Ça permet également de pouvoir réaliser notre plan agroenvironnemental de fertilisation et d'obtenir une juste mesure du nombre de superficies que ça prend par kilogramme de phosphore, grosso modo.

1060

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

1070

Je ne suis pas très convaincu, madame la Présidente, que la norme unité animale était si simple que ça. Or, j'aimerais qu'on m'explique son application au secteur porcin. Pourriez-vous nous dire, quand on utilisait les unités animales, comment on traduisait des porcs d'engraissement en termes d'unité animale et des truies en termes d'unité animale, mais surtout est-ce que les unités animales truie incluait les porcelets, et quand sont apparues des pouponnières où on séparait les porcelets de la maternité? Or, comment, appliquant la norme d'unité animale, comment ça se traduisait pour le secteur porcin, pour illustrer la simplicité d'application à ce secteur-là?

1075

1080

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Effectivement, il y a des correspondances. Je demanderais à monsieur Bouchard, qui va nous éclairer, avec sa grande sagesse, même s'il n'est pas agronome.

1085

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

1090

M. SERGE BOUCHARD :

Merci, madame la Présidente. Pour essayer de faire quand même le plus simple et le plus court, je rappellerai que, initialement, lorsque le concept des unités animales a été introduit dans la réglementation en 1981, le rationnel dans le fond, comme monsieur Fortin l'expliquait, basé sur la production d'azote, faisait en sorte qu'on considérait 5 porcs d'élevage, donc des porcs qui, à l'époque, avaient un poids qui variait de 20 à 100 kilos, ça constituait 1 unité animale.

1095

Dans le cas des truies, c'était 4 truies d'élevage, des truies en maternité, qui constituaient 1 unité animale et, évidemment, les porcelets non sevrés, donc jusqu'à un poids de l'ordre de 7 kilos, étaient, disons faisaient partie de la même définition d'unité animale. Évidemment, par la suite, lorsque les règles entourant l'abattage des animaux ont été modifiées et que les abattoirs ont commencé à accepter des porcs dont le poids se rapprochait de plus en plus de 106 et 107 kilos, il y a eu un réajustement de cette norme-là, d'unité animale, pour faire en sorte que, au moment où l'utilisation de la norme a cessé, c'était autour de 4.6, 4.7, je ne me souviens pas du chiffre très précis. En fait, s'il y en a qui veulent le compter, c'est 500 divisé par 107 porcs par unité animale. Bon, évidemment là, ces calculs-là pouvaient laisser quand même un certain facteur d'imprécision sur la quantité d'azote qui était produite.

1100

1105

1110

Monsieur Dumais parle aussi des porcelets. Évidemment, je rappellerai que, à une certaine époque, les porcelets n'étaient pas nécessairement clairement indiqués. Donc, lorsque le Ministère autorisait la construction ou l'exploitation d'une maternité porcine, le certificat ne faisait mention que des truies qu'on retrouvait dans le bâtiment, sans nécessairement décrire ou préciser de façon formelle les porcelets qu'on pouvait y retrouver. Il y avait un rationnel là aussi, pour les porcelets, donc des animaux sevrés, donc d'un poids de plus de 7 kilos, mais de moins de 20 kilos, donc entre l'animal sevré et l'animal qu'on considérait en période d'élevage pour l'abattoir et, à ce moment-là, c'était 25 porcelets pour faire 1 unité animale.

1115

1120

Évidemment, il y a eu une certaine période, et on a déjà eu l'occasion, devant la Commission, de préciser que, à un moment donné, le Ministère, tout en reconnaissant que les gens qui avaient eu un certificat pour une maternité, que ce bâtiment-là comprenait un certain nombre de porcelets, on s'est mis à les identifier de façon plus claire dans nos statistiques et dans les certificats d'autorisation. Il y avait, ce n'était pas un ajout d'animaux, c'était des animaux qui étaient déjà là, ces porcelets-là, mais qui n'étaient pas nécessairement, clairement là, identifiés dans les documents légaux. Donc, on avait clarifié la situation pour faire en sorte que,

1125

si des gens voulaient passer à une autre production, de pouvoir convertir unité animale pour unité animale en tenant compte des unités animales porcelets qui se retrouvaient, de toute façon, légalement dans les bâtiments en question. Donc, évidemment, comme on l'a souligné, c'était 5, ça a baissé un petit peu, pour les porcs à l'engrais, 4 pour les truies, 25 pour les porcelets.

1130

C'est un concept, évidemment, qui a été utilisé du milieu des années '70, qui portait un peu un autre nom à l'époque, on reviendra pas là-dessus, qui a été utilisé jusqu'à tout récemment. C'était un concept qui visait un peu à établir une norme d'aménagement, entre guillemets, de territoire. Donc, qui faisait en sorte que le producteur devait avoir à sa disposition un certain nombre d'hectares de terre en fonction du nombre d'unités animales autorisées sur sa ferme. Ce n'était pas une norme de fertilisation, c'était, dans le fond, un peu là, un certain équilibre.

1135

Évidemment, l'utilisation de ça pendant de longues années a quand même amené une situation de déséquilibre entre le nombre d'animaux et les superficies dans certaines régions, et monsieur Fortin a expliqué tout à l'heure les raisons qui ont fait en sorte de remplacer ce concept-là qui, à première vue, peut sembler assez simple à comprendre. Dire bon, un certain nombre d'animaux à l'hectare, mais qui en pratique devenait de plus en plus difficile avec l'utilisation de modes d'élevage particuliers, il était basé à l'azote, évidemment. Il faut peut-être maintenant tenir compte, il y avait une volonté de tenir compte du phosphore et, ensuite de ça, ce n'est pas nécessairement toutes les organisations, toutes les porcheries qui font la même quantité.

1140

1145

On a abondamment parlé d'alimentation multiphases, d'utilisation de phytase, et le dénominateur commun qui était l'unité animale, surtout dans le cas du porc, devenait de plus en plus difficile à utiliser, pour essayer de représenter la situation particulière de chacune des fermes, et le choix qui a été retenu c'est d'y aller avec la valeur réelle fertilisante sur la base d'analyses de déjections animales et, évidemment aussi, sur les besoins réels des cultures, qui découlent des analyses de sol, des besoins de fertilisation, tout ça à l'intérieur d'un plan agroenvironnemental de fertilisation, qui fait en sorte qu'on gère les chiffres réels de la situation de chacune des fermes.

1150

1155

Évidemment, pour ce qui est de l'aménagement ou de la capacité totale d'un territoire, comme on a déjà mentionné, il y aura un équilibre lorsqu'il n'y aura plus de sols disponibles pour les gens et bien, à un moment donné, les projets pourront ou devront se réaliser ailleurs ou les producteurs devront utiliser d'autres façons de gérer, soit par traitement ou autrement. Et, évidemment, à mesure que le bilan ferme par ferme sera connu, l'information pourra être compilée pour voir la situation la plus réelle possible par territoire de municipalités, de MRC ou de bassins versants.

1160

1165

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau, vous avez demandé la parole.

1170

M. JEAN NADEAU :

1175 Oui. Merci, madame la Présidente. Peut-être pour le bénéfice de monsieur Ferron, rappeler que le nombre d'unités animales va continuer à être utilisé par les municipalités pour déterminer les distances séparatrices applicables aux bâtiments d'élevage.

1180 À cet égard, il y a un pouvoir qui a été accordé aux municipalités, de demander par écrit à un exploitant agricole, dans le délai que détermine la municipalité, de lui fournir, en fait, les informations qui sont nécessaires pour le calcul des distances séparatrices applicables à un bâtiment agricole.

1185 Pour ce faire, la municipalité doit adopter un règlement, soit en vertu du Code municipal ou de la Loi sur les Cités et Villes. Donc, c'est peut-être une source d'information, éventuellement, pour les gens du milieu. Donc, à savoir via la municipalité. Alors, il y a donc une habilitation légale, si on peut dire, pour les municipalités d'être en mesure de requérir l'information auprès d'un producteur agricole.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Monsieur, c'est sur ça, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1195 Juste sur ça. Ça me rappelle quand on comptait les terres en arpents, puis après ça en acres et les systèmes, la conversion des systèmes les uns aux autres. Pouvez-vous vous assurer que, de quelle unité animale on parle? De l'unité animale d'il y a 10 ans, où il y avait un certain poids, où les vaches étaient d'une certaine grandeur, de la réalité de maintenant, de l'unité animale américaine, de l'unité animale européenne? Là, il va... puis, sinon, vous allez avoir des problèmes à gérer ça avec les gens, parce qu'ils vont dire moi j'ai tant d'unités animales.

1200 Alors, si vous pouvez nous donner un petit tableau officiel, qui nous permettrait de faire les conversions, allez-y.

1205 **M. JEAN NADEAU :**

1210 Merci, madame la Présidente. En fait, dans l'annexe, en fait l'annexe 1 du projet de loi 184, qui a été adopté en juin 2001, on a un tableau donc qui permet de faire la conversion du nombre d'unités animales. Et puis, un élément que je n'ai pas mentionné tout à l'heure c'est que, si par exemple, à la suite de la demande de la municipalité, le producteur agricole fait défaut de répondre à la demande de la municipalité, la municipalité peut, aux frais du producteur agricole, avec l'assistance d'un médecin vétérinaire, d'un agronome ou, encore, d'un arpenteur-géomètre pour vérifier les distances séparatrices, donc aller chercher l'information dont elle a besoin pour calculer et appliquer les distances séparatrices.

1215

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1220 **M. ALFRED MARQUIS :**

Monsieur Nadeau a répondu précisément à la question que je voulais poser.

LA PRÉSIDENTE :

1225

Parfait.

M. ALFRED MARQUIS :

1230

Je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

1235

Ça va, monsieur Ferron?

M. PIERRE FERRON :

1240

Oui. Merci beaucoup, madame la Présidente. Vous me permettrez juste un commentaire. C'est que je suis très au fait de tout ça, je voulais que la question se pose, tout simplement. Je suis agronome depuis 47 ans et j'ai participé à la conception des plans agroenvironnementaux de fertilisation il y a déjà une dizaine d'années. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1245

Merci. Madame Michelle Beauregard.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1250

Bonsoir madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1255

Bonsoir.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1260

Moi, j'aurais 2 questions à poser. La première c'est le ministère de l'Environnement autorise la construction de porcheries, ma question, est-ce que le ministère de l'Environnement fait un suivi pour le compte des animaux qui rentrent dans cette porcherie-là? Parce qu'il n'y a

pas un citoyen, pas un inspecteur municipal qui est habilité à aller compter le nombre de porcs qui entre? Ou bien, est-ce que le Ministère demande au producteur de porc de faire lui-même le décompte, comme on peut demander à un renard d'aller compter les poules dans un poulailler?

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Martel.

M. PIERRE MARTEL :

1270

Alors, on me dit qu'on ne fait pas de décompte comme tel, on vérifie les dimensions, on vérifie les ouvrages de stockage et caetera.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1275

Parce qu'on sait très bien...

LA PRÉSIDENTE :

1280

Vous vous adressez à moi, d'accord, mais allez-y.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1285

O.k. Parce qu'on sait très bien, en lisant les journaux, que, dans les porcheries où il y a des décomptes qui ont été faits, souvent le nombre d'animaux dépasse de 10, 15, 25% le nombre d'animaux autorisés par le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1295

Donc, comme vous le savez, madame la Présidente, le ministère de l'Environnement va, au cours de la prochaine année, visiter une par une les 3 000 entreprises porcines, de manière à effectuer un contrôle rigoureux. On a présenté d'ailleurs le plan de contrôle à plusieurs reprises dans le cadre des audiences, et on a un projet avec la Financière agricole, un projet pilote, pour tenter de mesurer l'application ou de comparer le nombre d'unités animales avec la quantité de phosphore avec, qui sera autorisée par des certificats d'autorisation.

1300

L'écoconditionnalité c'est un concept qui vise à rendre conditionnel l'aide de l'État au respect des normes environnementales. Un de ces contrôles-là, qu'on va réaliser, ça va être évidemment le contrôle des cheptels autorisés en regard des certificats d'autorisation.

1305

LA PRÉSIDENTE :

Mais jusqu'à maintenant, jusqu'à ce jour, il n'arrivait pas au ministère de l'Environnement d'aller faire un contrôle du nombre d'unités animales présentes dans un établissement porcin?

1310

M. PIERRE FORTIN :

C'est-à-dire que, dans le cadre de nos contrôles, lorsqu'on avait un doute raisonnable sur l'excédent du nombre d'unités animales par rapport au certificat d'autorisation, le ministère de l'Environnement fait évidemment un contrôle et un décompte des animaux. D'ailleurs, dans Chaudière-Appalaches, il y avait certaines entreprises qui avaient été ciblées, et le directeur régional vous a d'ailleurs déposé une étude où il a visité un certain nombre d'entreprises porcines et demandé aux entreprises qui excédaient, dont le nombre d'unités animales excédait le nombre permis par le certificat d'autorisation, de rétablir la situation.

1315

1320

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il n'y avait pas de contrôle systématique, mais c'était des contrôles qui étaient faits lorsqu'un doute persistait ou que vous aviez une plainte à cet effet. Monsieur Marquis?

1325

M. ALFRED MARQUIS :

Quand je regarde le tableau de la direction régionale au ministère de l'Environnement, donnant le nombre d'inspections et le nombre d'avis d'infraction, j'ai un petit peu de difficulté pour concilier 2001 et 2002 dans ce sens qu'il y aurait eu, dans le domaine porcin, que 8 inspections, mais pourtant on retrouve 9 avis d'infraction. Alors, j'ai un petit peu de difficulté.

1330

Est-ce que vous pouvez peut-être apporter des éclaircissements? Je peux comprendre que ça va peut-être sur plus qu'une année, mais de toute façon, mais un peu aussi en relation avec ça, est-ce que vous pourriez nous expliquer qu'est-ce que c'était que ces inspections qui étaient faites et, là-dedans, est-ce qu'il y en a qui touchaient récemment des cheptels non autorisés?

1335

M. PIERRE FORTIN :

Donc, je demanderais à monsieur Robert Thibault, s'il vous plaît, de répondre à cette question.

1340

M. ROBERT THIBAULT :

La différence entre, bon, on a fait 8 inspections pour le porc, il y a 9 avis d'infraction. En fait, c'est qu'il peut y en avoir eu 2 sur la même inspection, c'est-à-dire sur la même ferme. Il y a aussi que, des fois, il y a un chevauchement sur 2 années qui peut être intervenu. Je pourrais fouiller le détail, mais en gros c'est surtout ça.

1345

1350

Votre autre question déjà?

M. ALFRED MARQUIS :

1355 C'était de savoir, les inspections qui sont faites, est-ce qu'elles avaient, parfois du moins, pour but de déterminer s'il y avait des cheptels non autorisés?

M. ROBERT THIBAUT :

1360 Dans le porc, dans la région, on n'a pas fait, à l'heure actuelle, de comptage de porcs. On s'en tenait surtout aux dimensions de la bâtisse et ça nous permet quand même d'avoir une bonne idée par rapport à ce qui a été autorisé, si vraiment la dimension de la bâtisse est conforme. Mais on n'a pas fait encore de comptage.

1365 **M. ALFRED MARQUIS :**

Et les inspections, elles avaient surtout quel but, si vous pouvez nous le mentionner peut-être?

1370 **M. ROBERT THIBAUT :**

Dans le cas du porc?

M. ALFRED MARQUIS :

1375 Oui.

M. ROBERT THIBAUT :

1380 Dans certains cas, c'est des vérifications de certificat d'autorisation. C'est-à-dire que, après l'émission du certificat, on fait une inspection pour s'assurer que ce qui a été construit est bien conforme. Que les ouvrages d'entreposage sont là. Il y a aussi d'autres inspections qui portaient sur l'épandage, sur la présence des plans de fertilisation. Il y a des inspections aussi qui font suite à des plaintes.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

1390 Monsieur Sanfaçon, est-ce que c'est possible, c'est probable que, à un moment donné, dans une ferme porcine, on se retrouve avec un nombre d'unités animales supérieur à ce qui est prévu au certificat d'autorisation? Est-ce que c'est plausible de penser que ça peut arriver et que ce n'est pas un geste, comment je pourrais dire, prémédité, mais un état de situation qui est lié au mode de production d'un producteur?

1395 En d'autres termes, est-il toujours fautif le producteur, quand il se retrouve dans une situation comme celle-là?

M. DENIS SANFAÇON :

1400 Madame la Présidente, d'abord, il y a une chose qu'il faut dire, je pense au départ, c'est que les bâtiments ont quand même une capacité limite et que, augmenter la densité d'animaux dans un bâtiment, c'est courir à des risques de problèmes respiratoires et caetera.

1405 Bon, pour répondre plus spécifiquement à votre question, c'est évident que, quand le producteur planifie, il y a des mises bas, on calcule, il va calculer, bon, un nombre de porcelets vivants par mise bas par exemple, mais la nature étant ainsi faite, qu'elle ne connaît pas les mathématiques, ou très peu, on peut arriver avec, bon, un porcelet de plus que le taux, et la prolixité a augmenté au fil du temps aussi.

1410 Alors, c'est des événements disons qui sont difficilement prévisibles et qui peuvent occasionner des variations, dans un temps limite, qui sont corrigées par les mises bas suivantes. Alors, sur un horizon d'un an par exemple, on va, ça va s'équilibrer. Mais à un moment donné, c'est possible par exemple que, dans une maternité, il y ait un peu plus de porcelets qu'il y en avait de prévu, qui arrivent.

1415 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci monsieur Sanfaçon. Ça répond à votre question, madame?

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1420 Est-ce que je peux rajouter quelque chose là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

1425 Oui.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1430 Parce que monsieur Sanfaçon parle de maternités, mais il n'y a pas seulement que des maternités, il y a de l'engraissement, puis quand il rentre tant de cochons à l'engraissement, ils ne peuvent pas se multiplier en cours de...

LA PRÉSIDENTE :

1435 Ça c'est évident.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1440 O.k. Je peux passer à ma prochaine question?

LA PRÉSIDENTE :

Certainement.

1445 **MME MICHELLE BEAUREGARD :**

C'était concernant le maïs qui est cultivé. Il y a quelqu'un du MAPAQ tantôt qui disait que 24% de la superficie des terres cultivables étaient en maïs en Mauricie, ma question était à savoir est-ce que le maïs, ce maïs-là, cultivé en Mauricie, peut mûrir avec notre climat?

1450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

1455 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci madame la Présidente. Donc, peut-être juste rectifier. Le pourcentage a été fait sur les terres cultivées, à l'exception des pâturages, et non pas sur les terres cultivables. Je pense qu'il y a une nuance importante à faire, compte tenu que les producteurs agricoles possèdent davantage de superficies qu'ils n'en cultivent de façon générale.

1460

Deuxièmement, il y a effectivement des variétés de maïs dont les unités thermiques ont été adaptées pour la région, et je ne sais pas s'il y a des, s'il y a des particularités que le directeur régional pourrait ajouter là-dessus, mais on a développé au fil du temps des variétés, on excluant la personne qui parle, je n'ai pas participé au développement, des variétés de maïs qui peuvent arriver à maturité dans les régions, et même jusqu'à, sur la rive sud par exemple, jusque dans Montmagny, et même au début de Bas-du-Fleuve.

1465

LA PRÉSIDENTE :

1470

Est-ce que vous avez un complément d'information, non? Ça va. Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1475

C'est quoi les unités thermiques mesurées dans la région ici?

M. NORMAND HOULE :

1480

Madame la Présidente, madame Claire Roy va pouvoir vous donner les détails à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

1485

Vous vous assoyez au bout de la table, madame Roy.

MME CLAIRE ROY :

1490 La région, madame la Présidente, la région est caractérisée, comme partout ailleurs au Québec, on a des zones, dépendamment de la latitude des municipalités, puis notre région, en gros, si je peux faire un chiffre, c'est à peu près 2 550. Il y a des places qui vont aller jusqu'à 2 600, puis d'autres places où les unités thermiques vont être plus faibles. Mais tout ça, comme la Financière suit aussi notre régime d'assurance, je veux dire, les variétés sont recommandées par municipalité et bien décrites, les cultivars doivent respecter les unités thermiques qui sont
1495 dans les bonnes pratiques culturales, le Guide des bonnes pratiques culturales, qui est disponible à la grandeur du Québec.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1500 On a expliqué tantôt que, si j'ai bien compris, que les terres cultivables étaient surtout dans le sud de la région parce que, après ça, on tombe dans la, principalement dans la forêt.

MME CLAIRE ROY :

1505 Oui. Mais...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1510 Donc, vous me parlez de 2 500 unités thermiques...

MME CLAIRE ROY :

1515 Mais, comme on dit, il y a des cultivars maintenant qui existent, qui vont à 2 200 d'unités thermiques...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1520 C'est ce que je voulais savoir.

MME CLAIRE ROY :

... c'est-à-dire qu'on peut monter jusqu'à Saint-Tite...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1525 Faire pousser du maïs, ça prend combien d'unités thermiques?

MME CLAIRE ROY :

1530 Le minimum?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui?

1535

MME CLAIRE ROY :

Bien là, les cultivars à 2 200 là, mais il y a des régions, comme au Lac Saint-Jean, où ils vont à 1 900, mais en tout cas. Économiquement, pour avoir aussi un rendement intéressant, il faut quand même qu'il y ait des unités thermiques, économiquement.

1540

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Donc, une moyenne de 2 200, on a le temps?

1545

MME CLAIRE ROY :

Oui.

1550

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

On a suffisamment de chaleur pour faire produire du blé?

MME CLAIRE ROY :

1555

Oui oui oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1560

Du maïs?

MME CLAIRE ROY :

Oui.

1565

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur...

1570

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Toutes les variétés de maïs ou s'il y en a seulement quelques-unes?

1575

MME CLAIRE ROY :

1580 Ah! non, c'est sûr, puis je veux dire, ce n'est pas toutes les... en moyenne, au Québec, les régions, c'est ça, on est plus comme la plaine de Montréal, je veux dire, 2 500, puis aller vers Québec, on n'est pas, nous autres on commence à diminuer dans les unités thermiques. C'est sûr que, dans la plaine de Montréal, on parle de 2 800, 3 000. Déjà chez nous, bon, il faut sélectionner les variétés.

LA PRÉSIDENTE :

1585 Donc, chaque variété a ses unités thermiques.

MME CLAIRE ROY :

1590 Oui, d'associées, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1595 D'accord. Monsieur Robitaille, vous vouliez compléter?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1600 Oui, à titre de complément d'informations, c'est toutes des informations qu'on retrouve dans les guides que j'ai déjà déposés à la, qu'on a déjà déposés à la Commission. Et, à titre d'indicateur, exemple ici, à Grand-Mère, c'est 2 300 unités thermiques maïs, 2 400, 2 500, c'est vraiment les plus hauts, Yamachiche, 2 550. Donc, c'est la braquette d'unités thermiques maïs qui est acceptée dans le cadre des programmes d'assurance-récolte pour la région de la Mauricie.

1605 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Ça répond à votre question?

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1610 Oui. Est-ce que je peux ajouter une autre question par rapport à celle-là, sur le maïs?

LA PRÉSIDENTE :

1615 C'est par rapport à celle-là?

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1620 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais pas un autre sujet.

1625 **MME MICHELLE BEAUREGARD :**

Est-ce que c'est possible de savoir, par exemple, dans la région, il y en a combien, qu'est-ce que c'est le pourcentage de ces 24%-là des terres cultivables, cultivées...

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Cultivées, oui.

1635 **MME MICHELLE BEAUREGARD :**

... qui ont reçu de l'assurance parce que leur récolte n'était pas venue à maturité?

LA PRÉSIDENTE :

1640 Monsieur Robitaille, est-ce que vous avez l'information avec vous?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1645 Je n'ai pas l'information, mais on peut, demain avant-midi, trouver l'information et vous informer de, en fait, des taux de perte qui sera un indicateur au niveau de l'assurance-récolte pour la région de la Mauricie.

LA PRÉSIDENTE :

1650 Ça va? On va avoir l'information demain.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

Merci beaucoup.

1655

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Beauchamp.

1660 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

J'ai bien compris que la demande était là, en rapport à de l'insuffisance de chaleur, n'est-ce pas? Ce n'est pas sur toutes choses confondues?

1665

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1670 C'est difficile, monsieur Beauchamp, de déterminer. Ce qu'on peut fournir comme information c'est, finalement, les pertes qu'on a payées en assurance-récolte. Donc, les risques climatiques, en fait, les conditions climatiques qui ont affecté les rendements dans le maïs-grain, on sera...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1675 Mais on ne saura pas si c'est lié à une inondation, à une grêle ou à une insuffisance thermique?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1680 Ou à de la chaleur, ou un excès de pluie, ou...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1685 Thermique, non. O.k.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

... toutes autres conditions climatiques.

1690 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est juste pour ne pas qu'il y ait de confusion entre la demande et la réponse.

MME MICHELLE BEAUREGARD :

1695 Donc, on n'a pas de réponse précise.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1700 Bon.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1705 Oui. Bien, en fait, la réponse, elle est dans les unités thermiques qui sont recommandées et autorisées. Le producteur ou la productrice ne pourrait pas semer un 2 900 unités thermiques maïs à Grand-Mère, alors qu'on dit que, en haut de 2 300, il n'est pas assurable, et on demande au producteur de nous fournir ses preuves d'achat.

1710 Donc, c'est vérifié lors des semis, ce que l'entreprise a semé comme catégorie ou de niveau d'unités thermiques maïs autorisé dans sa zone, dans sa paroisse, et c'est ça qui

détermine si on couvre ou on ne couvre pas dans le cadre de l'assurance-récolte.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Merci madame Beauregard. Madame Murielle Bergeron, qui est productrice de porc.
Bonsoir madame Bergeron.

MME MURIELLE BERGERON :

1720 Bonsoir madame la Présidente. J'aurais 2 questions à poser sur la santé publique.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Oui.

MME MURIELLE BERGERON :

1730 Ma première question serait: On constate, dans vos données sur les maladies, que
Maskinongé a les plus bas taux, le fait que cette MRC compte la densité d'unités animales la
plus élevée de la Mauricie, et que la Haute-Mauricie montre une plus grande incidence, malgré
son faible taux d'unités animales; à quoi peut-on attribuer ces résultats?

LA PRÉSIDENTE :

1735 Je pense que madame a volé la question d'un des commissaires. Monsieur Lévesque.

M. GUY LÉVESQUE :

1740 Ce qui serait intéressant, j'ai bien peur de ne pas pouvoir répondre à madame, mais c'est
ça, ce qui serait intéressant c'est de pouvoir coupler, en fait, beaucoup de données. C'est ça, il y
a les données santé, qu'on recueille, qui sont, comment je pourrais dire ça, qui ont quand même
leur biais , puis qui sont quand même pas complètes, première des choses.

1745 Deuxièmement, pour dire, pour les faire parler, il faudrait les coupler avec des données
environnementales. Vous venez comme de le faire dans votre question, mais ce n'est pas la
seule variable qui peut agir au bout du compte. Ça fait que pour, je dirais, aller au bout d'une
analyse intéressante, qui veuille dire quelque chose, je pense qu'il faudrait découpler avec
d'autres genres de données aussi.

1750 Je n'ai pas la réponse ce soir et ce n'est probablement pas une réponse non plus qui est
facile à trouver. C'est une bonne question, on s'est posé cette question-là nous aussi, mais je
pense que ça n'apporte pas une preuve dans un sens ni dans un autre, en fait.

1755

MME MURIELLE BERGERON :

Ça fait que nous n'avons pas de réponse.

1760 **M. GUY LÉVESQUE :**

Je ne peux pas vous en donner.

MME MURIELLE BERGERON :

1765

J'avais une autre question pour...

LA PRÉSIDENTE :

1770

Juste un moment, madame. Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS :

1775

Non, je pense qu'on va...

LA PRÉSIDENTE :

1780

Oui, parfait. Mais est-ce qu'on peut dire, monsieur Lévesque, que la présentation que vous avez faite, c'est une présentation où on fait des constats généraux, mais pas nécessairement observés dans la région ou, c'est-à-dire que vous avez fait des constats généraux, vous avez quelques cas, mais vos constats sont lourds par rapport aux exemples que vous nous apportez. En tout cas, c'est un **feeling** que j'ai. Je comprends que, depuis le début, les intervenants de la santé nous indiquent qu'il y a un manque de données. On a quelques données, mais il y aurait besoin de données additionnelles pour pouvoir arriver à des conclusions plus sûres et plus certaines et plus évidentes. Est-ce que je me trompe en disant ça?

1785

M. GUY LÉVESQUE :

1790

C'est tout à fait exact. En tout cas, c'est ressenti, je pense, par tous mes collègues de la santé publique, puis ça a dû être véhiculé, je pense, dans toutes les séances. C'est qu'on manque cruellement, à mon avis, de données, de données santé, parce que ce n'est pas facile, nécessairement, de départager, même dans les maladies à déclaration obligatoire, même si elles sont obligatoires, ça ne veut pas dire qu'elles sont toutes déclarées. Et ça ne veut pas dire que c'est tout le monde qui ont ces maladies-là, qui vont même consulter.

1795

1800

Ça fait que, en fait, ce qu'on peut voir, en fait, c'est la pointe de l'iceberg, tout simplement. Et, d'un autre côté, si on n'arrive pas à coupler ces données-là, un peu comme je disais tantôt, avec des données environnementales ou avec des données de production animale ou avec des données d'exposition et de contamination de l'eau, par exemple, ça ne nous dira

rien, nécessairement, et même la recher..., même au niveau de l'enquête qui est faite quand il y a des cas de maladies à déclaration obligatoire, même la recherche qui est faite par les gens de chez nous n'arrive pas toujours à identifier la source hors de tout doute.

1805 C'est une lacune qui nous dérange, qui vous dérange probablement aussi, mais c'est comme ça, c'est la réalité.

LA PRÉSIDENTE :

1810 Mais je voulais juste partager un peu mon sentiment avec vous parce que c'est sûr que, lorsque vous faites des présentations comme ça, ça peut faire réagir, entre autres, les producteurs, qui vont dire et bien on n'est pas nécessairement les seuls coupables, il y a d'autres motifs, on l'a vu dans plusieurs séances. Il y a des gens qui viennent nous parler des usines d'épuration, d'autres viennent nous parler des citoyens qui fertilisent leur pelouse, d'autres nous
1815 parlent de d'autres événements. Donc, ça fait peur et ça suscite la réaction et le questionnement, et je pense que c'est important d'expliquer qu'il y a effectivement un manque de données et que vous n'avez pas de certitude, mais vous avez des doutes? Ou il y a quelques études qui appuient ce que vous avancez?

1820 **M. GUY LÉVESQUE :**

Tout dépendamment, je dirais, de la problématique qu'on aborde, par exemple, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1825 Oui oui.

M. GUY LÉVESQUE :

1830 ... c'est sûr que, par exemple, pour la problématique de la contamination de l'eau, en fait, c'est une, je vous dirais c'est une preuve circonstancielle, en fait, qu'on arrive à dégager. C'est sûr que, je pense que notre, même notre système, c'est pour ça que, à un moment donné, dans la dernière acétate, je l'ai relevée comme une chose à faire, c'est-à-dire d'améliorer notre système de déclaration et de surveillance des maladies à déclaration obligatoire, et même des
1835 autres maladies. On a quand même du travail à faire chez nous.

Mais je dirais que, en fait, si on arrive à déterminer que l'eau par exemple est polluée à tel niveau, avec tel polluant et tout ça, bon. Pour nous, en fait, si le vecteur qui transporte, qui peut éventuellement exposer la population n'est pas de qualité adéquate, à notre avis, il y a un
1840 risque, même sans prouver qu'il y a des personnes malades, il y a un risque, et c'est là-dessus qu'on veut agir en termes de prévention. C'est un peu les principes dont je vous parlais tout à l'heure.

1845 On est limité par, c'est peut-être limité un peu, c'est limitant même, et on n'aime pas beaucoup ça, mais je veux dire, on est rendu, comme je vous disais, à faire une preuve

circonstancielle, mais à mon avis c'est assez pour agir, tout simplement, pour nous.

LA PRÉSIDENTE :

1850 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

1855 Dans le prolongement de ce questionnement, et de l'observation de madame Bergeron, il y a une des acétates que vous avez présentées qui, moi aussi, m'a surpris un peu, comme madame la Présidente. Je me réfère ici à l'acétate qui s'intitule **L'eau, les maladies infectieuses**.

1860 Or, dans cette acétate-là, vous avez un titre qui dit: **Bactéries, parasites et virus pathogènes pour l'humain, maladies à déclaration obligatoire pouvant être associées aux animaux d'élevage**. Et, entre autres, dans ce cas-là, on voit que l'incidence de la maladie pour le Haut-St-Maurice est le taux le plus élevé, et là on parle par bassin versant, si je ne me trompe, et, dans le bassin versant de la Maskinongé, c'est, ou par MRC, dans la MRC de Maskinongé, c'est le plus bas.

1865 Or, si l'incidence de ces maladies infectieuses est le plus élevé là où il y a le moins d'animaux, et le moins élevé là où il y a le plus d'animaux, est-ce que, dans le titre, il n'y aurait pas lieu de signaler que ça pourrait aussi être associé à autre chose qu'aux animaux d'élevage? Parce que, dans le titre, vous présentez ça, et vous dites **maladies à déclaration obligatoire**
1870 **pouvant être associées aux animaux d'élevage**. Or, est-ce que ça peut être associé à d'autres choses aussi, et si tel est le cas, pourquoi ne l'indiquez-vous pas dans le titre?

M. GUY LÉVESQUE :

1875 Bien, en tout cas, le titre est mis là à bon escient, je vais vous expliquer. Peut-être qu'on conviendra que ce n'est pas le bon titre, mais en tout cas, je vais expliquer le rationnel derrière.

C'est que, en fait, d'une façon plus générale, mettons que les bactéries, parasites et virus dont les animaux d'élevage sont les hôtes sont beaucoup plus larges qu'une maladie infectieuse.
1880 Disons ça en partant.

De ceux-là, il y a un certain nombre qui font partie, les maladies, c'est-à-dire qui font partie des maladies à déclaration obligatoire, mais dans une maladie à déclaration obligatoire, même si l'animal est un hôte, ça ne veut pas dire que c'est le seul et ça ne veut pas dire que c'est les principaux hôtes. Et on n'a pas le moyen de, je dirais de départager. Il n'y a pas une de ces
1885 maladies-là qui est 100% animale.

M. MARIO DUMAIS :

1890 Mais ma question n'est pas de vous reprocher de dire que ça peut être associé à des

animaux d'élevage, mais dans une circonstance où l'observation est que cette maladie-là a plus d'incidence où il y a moins d'animaux d'élevage, et, plus d'incidence où il y a moins d'animaux d'élevage, et l'inverse où il y a beaucoup d'animaux. Or donc, il faut que ce soit aussi associé à d'autres choses. Ces autres causes quelles sont-elles et pourquoi ne les identifiez-vous pas dans le titre du tableau de la présentation?

M. GUY LÉVESQUE :

Bon, o.k. Je veux dire, c'est peut-être un titre partiel, mais en fait on a relevé ceux où le réservoir était animal, où il y avait une partie de réservoir de contaminants, en tout cas, contaminants, de micro-organismes qui étaient animales. Bon. On n'avait pas le, on n'était pas capable de le faire autrement que ça. Je veux dire, peut-être que je comprends mal votre question, je m'excuse. Oui?

M. MARIO DUMAIS :

Bien, il y a, ces maladies infectieuses, elles peuvent être associées à autre chose que de l'élevage?

M. GUY LÉVESQUE :

Oui, bien sûr, bien sûr.

M. MARIO DUMAIS :

N'est-ce pas?

M. GUY LÉVESQUE :

Bien sûr.

M. MARIO DUMAIS :

Or, dans le titre, vous indiquez: **Maladies pouvant être associées à l'élevage.** Pourquoi ne pas dire maladies pouvant être associées à l'élevage et à telle ou telle autre cause, puisque l'observation du tableau est que moins il y a d'élevage, plus il y en a, et plus il y a d'élevage, moins il y en a? Est-ce que votre...

M. GUY LÉVESQUE :

Oui, ça pourrait. Ça pourrait, en fait...

M. MARIO DUMAIS :

Mais ce serait apprécié si, dans des présentations futures, vous le faisiez.

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, je demanderais le silence s'il vous plaît.

1940

M. MARIO DUMAIS :

Parce que ça tend à présenter une image qui ne donne pas tout à fait une bonne image de la réalité et qui suscite un peu de malaise.

1945

M. GUY LÉVESQUE :

J'en conviens, j'en conviens. Je dirais simplement, en fait, on a mis, associées aux, pouvant être associées aux animaux d'élevage, par opposition à celles qui ne pouvaient pas y être associées du tout, parce que l'humain est simplement le seul réservoir, ou c'est des animaux qui sont des animaux sauvages.

1950

Mais bon, je comprends, tout à fait.

1955

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1960

Voulez-vous m'expliquer ce que veut dire le 66,2 dans ce cas-là, pour Maskinongé? C'est d'occurrence par quoi?

M. GUY LÉVESQUE :

1965

Par 100 000 de population.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1970

Par 100 000 de population?

M. GUY LÉVESQUE :

Oui.

1975

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Comme, dans la région, il y a 250 000 de population à peu près, ça veut dire que l'occurrence, dans une année, c'est 2,5 personnes qui ont été malades?

1980

M. GUY LÉVESQUE :

Oui, et bien en tout cas...

1985 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Pour faire un, ça veut dire 125 personnes à peu près pour l'ensemble de...

1990 **M. GUY LÉVESQUE :**

66... oui, à peu près. Si le calcul est bon, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

1995 Maintenant, les médecins là, il y en a combien qui remplissent le petit formulaire pour rapporter que c'est une maladie à déclaration obligatoire? Est-ce qu'on a des statistiques là-dessus?

M. GUY LÉVESQUE :

2000 Il en existe peut-être, mais moi je n'en ai pas. Je pourrais peut-être regarder, mais...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2005 Mais ce qui est dit dans le, je me rappelle de votre collègue Pierre Gosselin, et d'autres, qui disaient que, finalement, les médecins sont très négligents là-dessus et ne rapportent pas, parce que c'est de la paperasse à faire et c'est... Est-ce qu'on se trompe là-dessus, la validité de cette statistique-là?

2010 **M. GUY LÉVESQUE :**

2015 Je ne crois pas qu'on se trompe sur le fait que, en tout cas, que toutes les maladies ne sont pas rapportées. Ça, je pense c'est un fait connu et reconnu. Je ne sais pas s'il y a des statistiques. J'aimerais bien, moi aussi, remarquez, j'aimerais ça le connaître, s'il y a des statistiques là-dessus, mais, effectivement, le tableau qui est là, c'est un tableau très partiel.

LA PRÉSIDENTE :

C'est un minimum?

2020 **M. GUY LÉVESQUE :**

2025 Ça peut être un, c'est un minimum, mais c'est un minimum qui est difficilement, souvent, attribuable exclusivement à de la production animale, en plus. Ça fait que, en termes de données, on n'est pas très choyé.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bergeron.

2030

MME MURIELLE BERGERON :

Oui. J'ai une deuxième question pour la santé publique encore. Les campylobacters sont présents chez les animaux destinés à l'alimentation, comme la volaille, les bovins, les porcs, les moutons, les autruches, mais aussi les crustacés et coquillages et chez l'animal de compagnie, en particulier le chien ou le chat, ce qui explique pourquoi les femmes enceintes doivent éviter de nettoyer la litière du minet. Dans les statistiques que vous nous avez présentées, on ne voit pas le détail de l'origine de cette contamination. Pouvez-vous relier les données régionales directement à la production porcine et, en fait, pour l'ensemble des maladies que vous avez identifiées dans votre présentation?

2035

2040

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lévesque.

2045

M. GUY LÉVESQUE :

Je pense que, en tout cas, je pense qu'on, la réponse, je l'ai donnée, je pense, précédemment. C'est que, non, on ne peut pas relier le campylo ou n'importe quelle autre maladie, où le réservoir animal est présent, à directement la production porcine. Des fois même c'est difficile de relier simplement à la production animale en général, c'est certain. Mais ce que ça dit, en tout cas, ce qu'on, ce que ça dit c'est que les maladies qui sont là, qui ont été agglomérées, les 6 maladies à déclaration obligatoire, c'est des maladies où l'animal peut être un porteur et, éventuellement, le transmettre à l'humain. Des fois, il y a des porcs, des fois il n'y en a pas.

2050

2055

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

2060

MME MURIELLE BERGERON :

Merci.

2065

LA PRÉSIDENTE :

Merci madame Bergeron.

2070

MME MURIELLE BERGERON :

Bienvenue.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gilbert Guérin.

2080 **M. GILBERT GUÉRIN :**

Bonsoir.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir monsieur Guérin.

M. GILBERT GUÉRIN :

2090 Moi, j'ai 2 questions simplement, une qui porte sur l'eau et une sur l'air. La première question, je pense que c'est monsieur Lévesque, de la santé publique, qui a fait allusion tantôt à un déversement de lisier qui avait eu lieu dans la Rivière du Loup, j'aimerais savoir, par rapport à ça, comment ça peut s'être produit et, quand ça s'est produit, bon, est-ce que c'était un tuyau qui amenait le lisier à la rivière, comment ça s'est produit là? Dans un cas comme ça, est-ce qu'il y a une amende? Mettons qu'il y a un déversement dans la rivière, est-ce qu'il y a une amende et
2095 est-ce que c'est vrai, moi j'ai cru entendre ça à un moment donné, est-ce que c'est vrai qu'une amende serait déductible d'impôt?

LA PRÉSIDENTE :

2100 Monsieur Lévesque, peut-être sur la première partie de la question de monsieur.

M. GUY LÉVESQUE :

2105 Oui. Si c'est le cas, je pense que je vais faire des excès de vitesse à ce moment-là. Non, plus sérieusement. En fait, il y a une bonne partie, je pense que la majeure partie de la réponse, en fait, est peut-être du côté de mes collègues du ministère de l'Environnement. Nous, on a participé à l'urgence en termes de responsabilité de santé publique, mais tout ce qui est de l'investigation environnementale, ce n'est pas nous qui y touchons. Désolé.

2110 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Martel peut-être ou monsieur Fortin?

2115

M. PIERRE FORTIN :

Monsieur Robert Thibault s'il vous plaît.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. ROBERT THIBAUT :

2125

L'événement auquel on fait référence, c'est un déversement en '93. Je n'ai pas des détails très précis, mais il y avait des entreprises porcines, effectivement, là-dedans. Il y a eu des poursuites et des condamnations.

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce sont des fosses qui avaient été vidées, c'est le transporteur des matières, de ces matières, qui aurait déversé dans la rivière?

2135 **M. ROBERT THIBAUT :**

Dans un cas au moins, dont je me souviens, il y avait eu carrément déversement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2140

D'accord. Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS :

2145

J'espère que monsieur Guérin ne m'en voudra pas, mais c'est relié à l'eau, mais ce n'est pas relié au déversement de purin à ce moment-là. C'est justement relié à ce que monsieur Lévesque a mentionné concernant les nitrates, c'est-à-dire qu'il a mentionné qu'il y avait 5 puits qui ont été analysés et qui avaient des teneurs en nitrate de 13 à 20 milligrammes par litre, à Saint-Étienne-des-Grès. Alors, j'aimerais savoir, de la part du directeur au MAPAQ, Saint-Étienne-des-Grès, avez-vous un peu d'information sur les sols et quelles cultures que l'on fait là-bas, simplement pour voir si, effectivement, on parle de quelque chose qui touche le porc ou non?

2150

LA PRÉSIDENTE :

2155

Monsieur Houle.

M. NORMAND HOULE :

2160

Bon, à Saint-Étienne-des-Grès, c'est connu, il y a de la production porcine, il y a de la

production de volaille. Pour donner les détails exacts, il faudrait que je me réfère à mes gens, à mes spécialistes, qui pourraient me donner le nombre exact d'entreprises incluses dans le village de Saint-Étienne. On peut, je peux référer à eux.

2165 **M. ALFRED MARQUIS :**

Non, c'est surtout pour savoir par exemple, pour qu'on se retrouve avec autant de nitrates, c'est quel genre de sol que l'on a là et on cultive quoi et on cultive de quelle façon? C'est un peu ça que j'aurais aimé savoir pour peut-être décortiquer un peu l'affaire, parce que
2170 c'est quand même surprenant de retrouver des concentrations aussi élevées de nitrates dans des puits?

M. NORMAND HOULE :

2175 Bon, on peut demander à madame Claire Roy, qui pourrait nous donner un aperçu des cultures et puis qui se retrouvent dans ce bassin?

MME CLAIRE ROY :

2180 Madame la Présidente, sans avoir le descriptif, c'est sûr que, à Saint-Étienne-des-Grès, on a un producteur de tabac, on a des producteurs maraîchers aussi. Donc, les sols, ils ont tendance, par, bon, je ne serais pas capable, je n'ai pas la carte pédologique dans la tête, mais je sais que, à Saint-Étienne, il y a des sables, des sables, des sables loameux, qui ont peut-être,
2185 bon, c'est ça, une structure différente. Il y a du maïs aussi, mais c'est ça, on retrouve quand même une bonne diversité de productions à Saint-Étienne. Il y a des asperges qui se font là aussi.

M. ALFRED MARQUIS :

2190 Bon, on est effectivement sur des sols sableux, donc c'est pourquoi qu'on peut s'attendre à retrouver des choses comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

2195 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Oui. Je voudrais revenir à l'événement évoqué par monsieur sur le déversement. Oui
2200 oui, et puis est-ce qu'il y a des amendes, puis c'est l'impôt qui me fatigue aussi. Donc, vous le situez quand cet événement-là, vous vous en rappelez vous là, c'était, est-ce que c'était celui de 1993?

2205

M. GILBERT GUÉRIN :

2210 Non, moi j'ai entendu parler d'un événement en 2000, aux environs de 2000, qui est plus récent. Et madame la Présidente demandait tantôt, la cause, est-ce que c'était, bon, elle faisait allusion est-ce que c'est le transporteur ou le producteur? Ça, je n'ai pas eu réponse à ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2215 Donc, on parle d'un événement récent, monsieur Thibault?

M. ROBERT THIBAUT :

2220 Bon, je peux apporter des précisions. En fait, l'événement de 2000, c'est une contamination qui avait été observée dans la Rivière du Loup, lors d'un échantillonnage qui était fait dans le but de vérifier si la rivière pouvait servir comme alimentation en eau potable pour la régie de Grandpré. On a fait des vérifications à ce moment-là, on n'a pas identifié le pollueur. On ne peut pas dire si c'est de la production porcine ou si c'est un déversement de boues de fosse septique ou autres. Il n'y a personne qui a été identifié comme étant responsable.

2225 Quand j'ai parlé tout à l'heure de l'autre événement, ce n'était pas '93 en fait, c'était '92, où il y avait eu une pollution, toujours de la Rivière du Loup, où, à ce moment-là, la Ville de Louiseville s'approvisionnait en eau potable dans la rivière, ce qui n'est plus le cas maintenant.

2230 Suite à cet événement-là, il y avait eu 3 condamnations, qui étaient des fermes porcines. J'avais dit 1 tout à l'heure, mais en fait c'était 3. Il y a eu des amendes, dans un cas, de 3 800 \$, dans un cas, de 6 000 et, dans un autre, de 2 300 \$.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Est-ce que c'est déductible d'impôt?

M. ROBERT THIBAUT :

2240 Je ne pourrais pas vous le dire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

On peut aller vérifier ça au ministère de l'Agriculture ou à La Financière.

2245 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2250 En fait, l'information, et pour utiliser un slogan qu'on a entendu, je ne suis pas un comptable, mais c'est une dépense que l'entreprise a à assumer, donc qui rentre dans ses dépenses d'opération et, effectivement, a un impact sur l'impôt que l'entreprise a payé, à moins qu'il y ait des dispositions fiscales différentes pour les amendes à payer, mais je n'ai pas cette

information-là, mais tout porte à croire que c'est une dépense.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2255 Donc, ça rentre dans les dépenses de l'entreprise, et donc, automatiquement, c'est un profit de moins pour l'entreprise au bout de l'année?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2260 Effectivement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2265 Donc, c'est déductible d'impôt pour l'entreprise, pas nécessairement pour l'individu.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Houle?

2270 **M. NORMAND HOULE :**

2275 Il faudrait peut-être faire des vérifications au ministère du Revenu, à moins qu'il y ait des exemptions pour ce poste budgétaire-là. Une amende, peut-être qu'il y a une précision qui est indiquée en quelque part. Nous, on vous parle que, globalement, des charges effectuées par une entreprise rentrent dans ses charges, donc l'impôt est sur le bénéfice à la fin de l'année, mais peut-être qu'il y a une petite ligne, une petite ligne inscrite.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2280 Oui. C'est-à-dire que, je sais que, dans la comptabilité, par exemple, de compagnies de services, un **ticket** de stationnement peut être payé par l'entreprise et rentre dans le bilan d'entreprise et n'est pas chargé. Alors, là il y a peut-être quelque chose, mais si vous aviez des informations plus fines, ça nous ferait plaisir de les avoir de ce côté-là.

2285 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Guérin, vous avez une autre question.

M. GILBERT GUÉRIN :

2290 Ma deuxième question concerne l'air. À la santé publique, vous semblez avoir plus de données au niveau de la contamination de l'eau. Est-ce que vous avez des données, et c'est peut-être au ministère de l'Environnement que la question se pose, avez-vous des données sur la composition des gaz qui se dégagent d'une fosse à lisier?

2295

M. GUY LÉVESQUE :

2300 La composition exacte ou la composition générale? Parce que composition générale, je pense que je l'ai donnée un petit peu, mais il n'y a pas, en tout cas, il n'y a pas eu d'étude, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude sur la composition, et bien je veux dire, en relation avec la santé publique toujours.

2305 Parce que si on parle, à ce moment-là, d'une analyse d'air en relation avec une qualité de l'environnement, à ce moment-là j'irais peut-être plus du côté du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2310 Peut-être, ce ne sera pas, je ne pense pas que le ministère de l'Environnement va pouvoir me donner la réponse, mais peut-être rappeler à monsieur Guérin que, lors d'une présentation à Saint-Hilarion, monsieur Legris, du ministère de la Santé et des Services Sociaux, a fait, a présenté les principaux gaz qui s'échappaient d'une fosse à purin. Alors, vous allez pouvoir constater, dans la documentation qu'il a déposée, ce qu'il en est.

2315 Je ne sais pas si monsieur Sanfaçon, on n'a pas ici, c'était monsieur Legris, mais on a monsieur Joncas, non? O.k. Donc, je vous invite peut-être à consulter ce document, mais c'est sûr qu'il y a du H₂S en tout cas. Ça c'est certain.

M. ALFRED MARQUIS :

2320 Je peux en dire un mot. C'est-à-dire qu'il y a eu une présentation par monsieur Roch Joncas à Sainte-Marie, qui mentionnait justement que l'on a déjà mesuré, c'est dans la littérature, jusqu'à 168 composés différents qui émanaient des déjections animales, en particulier des déjections porcines.

2325 Alors, les 168, je pense qu'on ne pourra pas demander à personne ce soir de les nommer une après l'autre, mais il y en a plusieurs, et c'est ce qui, effectivement, contribue, et c'est en petites quantités, mais c'est ce qui contribue à former les odeurs.

2330 **M. GILBERT GUÉRIN :**

Bien, en fait...

LA PRÉSIDENTE :

2335 Allez-y, monsieur.

M. GILBERT GUÉRIN :

2340 En fait, le but de ma question ce n'est pas tant de les connaître par leur nom, mais de

m'assurer que, à la santé publique, on se préoccupe, bon, s'il y a une contamination de l'eau, ça peut avoir des effets sur la santé. Au niveau de l'air, parce que souvent on va parler des odeurs, mais au-delà des odeurs, il y a quelque chose, il y a quelque chose là-dedans, est-ce que vous avez ça à l'oeil aussi? Est-ce qu'il y a des études qui sont faites sur les rapports avec la santé?

2345

M. GUY LÉVESQUE :

Il n'y a pas d'études régionales, mettons Mauricie, c'est ça. Il y a des relevés, en fait, ce que j'ai présenté c'est des relevés d'études, des conclusions d'études qui ont été faites, pas nécessairement au Québec, en tout cas, certaines aux États-Unis, où, pour des productions, en tout cas, pour des dimensions de productions précises, et bien précises, en fait, qu'on ne précisait pas parce que, en tout cas c'est des études, entre autres, les études de la Caroline du Nord, où on disait que, pour des sites de production de grande envergure, et puis là sans trop préciser qu'est-ce que ça voulait dire, on relevait certains, en fait, les symptômes que je vous ai présentés tout à l'heure.

2350

2355

C'est sûr qu'on peut voir ça à différents niveaux. C'est sûr qu'une odeur, une odeur c'est sûr que c'est un mélange de gaz, particules, tout ce qu'on veut en fait, c'est ça. Sinon, il n'y aurait pas d'odeur, s'il n'y avait rien qui le transportait, c'est ça. Mais le degré zéro, je dirais, c'est la nuisance, c'est-à-dire c'est simplement d'être dérangé par une mauvaise odeur et puis d'en venir à être incommodé et fatigué, dérangé, bon, et caetera. Ça c'est au niveau de la nuisance.

2360

Si on va un petit peu plus haut, à ce moment-là, puis plus on va, moins que c'est facile à prouver, et bien en tout cas, si on va un petit peu plus haut, on va à ce moment-là au niveau de l'impact que ça peut avoir par exemple sur certaines maladies psychosomatiques. C'est-à-dire que le fait d'être en colère, par exemple, suite à une odeur, mais là je parle d'odeur, ça peut être du bruit aussi, on l'a déjà vu aussi. Bon, ça peut induire chez un individu des problématiques de santé. Mais là, c'est ça, on n'est pas, on ne parle pas encore d'effets toxiques des odeurs à ce moment-là.

2365

2370

C'est sûr que, à plus forte concentration, puis là les agriculteurs sont probablement les premiers, les premiers concernés à ce moment-là. C'est que, c'est sûr qu'à fortes concentrations, il y a des gaz là-dedans qui sont, qui ont des effets très dangereux pour la santé, et on le voit justement chez les agriculteurs, quand il y a des décès suite à des agitations du purin ou du lisier, on peut voir que ça a un effet toxique assez évident.

2375

Mais ce qu'il faut se dire c'est que l'effet toxique diminue avec la concentration, puis plus on est loin, moins l'effet toxique peut se faire, peut être présent. Et, pour les populations environnantes, c'est sûr qu'une odeur peut occasionner des symptômes physiques. Est-ce que c'est lié à un effet toxique? Ça, je ne saurais vous le dire. Mais il n'y a pas de données, en tout cas, je ne connais pas, dans la région, de données qui permettent, qui mettent en relation, c'est-à-dire, des symptômes que des gens auraient sentis au voisinage par exemple de porcheries et des concentrations par exemple de gaz qu'on retrouverait. C'est toujours le problème de mettre en relation santé et exposition. Bon. C'est la limite qu'on en a.

2380

2385

LA PRÉSIDENTE :

2390 La Commission, depuis le début, sur cette question, a toujours eu cette réponse, à l'effet
y a quelque chose qui, et cet effet-là peut peut-être provoquer chez la population plus fragile,
plus vulnérable, des impacts sur sa santé, mais il n'y a pas de, disons d'effet direct sur la santé,
qui est associé aux gaz ou aux éléments que contient le purin.

M. GUY LÉVESQUE :

2395 Oui, mais... oui, vous avez tout à fait raison, mais moi, ce que j'aimerais savoir, en termes
de santé publique, je veux dire, à quelle distance, s'il pouvait y avoir des études qui disent à
quelle distance par exemple, à quelle concentration on peut commencer à avoir des effets qui
sont vraiment d'ordre strictement toxique et physiologique, ça ce serait bien intéressant.

2400

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

2405 **M. GUY LÉVESQUE :**

2410 Mais je me dis ce n'est pas, ce n'est peut-être pas si grave que ça. Le fait que ça
dérange, je dirais que c'est ça, une nuisance de cette importance-là, et le fait que cette nuisance-
là peut éventuellement occasionner, je dirais, des réactions physiologiques, qui ne sont pas des
réactions toxiques, mais je veux dire, vomissements, haut-le-cœur, étourdissements, des choses
comme ça, qui ne sont peut-être pas reliées nécessairement à l'effet toxique du gaz qui est là,
mais à la réaction simplement à une mauvaise odeur, comme on peut réagir peut-être à un bruit
très fort. À mon avis, ça justifie quand même qu'il faut faire quelque chose. Et puis ça, je ne
2415 parle même pas du, je dirais, des conflits que ça génère dans les sociétés ou dans les
communautés, qui eux-mêmes, cette espèce de tension de conflit-là, c'est, peut occasionner
aussi, mettons, je dirais une dégradation de la santé, même physiologique au bout du compte.

LA PRÉSIDENTE :

2420 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2425 Oui, c'était juste, je voulais juste vérifier s'il y avait quelque part au Québec des mesures
d'exposition? Si on a pu mettre, par rapport aux principaux polluants identifiés, c'est du H₂S, on
sait que c'est un polluant, CH₄ on sait que c'est un polluant, est-ce qu'il y a des mesures, dans
des populations, qui permettent de savoir, d'identifier un taux d'exposition?

2430

M. GUY LÉVESQUE :

2435 À ma connaissance, il n'y en aurait pas. Ce qu'il y a, en tout cas de mémoire, ce qu'il y a eu, je crois, c'est, je pense que je l'avais souligné aussi à Drummondville, c'est dans la région de Lanaudière, où mes collègues de santé publique là-bas, par rapport à un site, je me demande si ce n'est pas du compostage de lisier ou quelque chose du genre en tout cas, c'est ça, ou un site de production, avaient décelé, par questionnaire dans la population avoisinante, certains symptômes. Mais il n'y avait pas eu, à ma connaissance, de mesures de produits, de gaz par exemple, pour associer à ces symptômes-là.

2440

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2445 C'est parce que, comme vous le savez à propos d'un incinérateur par exemple, à un moment donné, on mesure des choses dans la population environnante. On n'a rien d'équivalent à ça, en termes de connaissance, de la diffusion de la pollution?

M. GUY LÉVESQUE :

2450 À ma connaissance, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2455 Non. Correct.

LA PRÉSIDENTE :

2460 Alors, moi je vous invite, monsieur Guérin, à lire les transcriptions de la présentation qu'a faite monsieur Legris à Saint-Hilarion. Peut-être que les analystes pourront vous dire exactement c'était à quelle date, mais monsieur Legris nous a fait une présentation justement sur les 4 principaux gaz qui s'échappent et leur effet de dilution dans l'air à telle et telle distance. Il est en train de faire une recherche là-dessus, c'est surtout associé avec la santé des travailleurs, mais il essaie de voir jusqu'où l'effet s'estompe par rapport à la fosse. Ça va. Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS :

2465

2470 Il y a aussi un autre document en ce qui concerne le H₂S, qui a été déposé par le ministère de l'Environnement, qui donne les mesures de concentration de H₂S qui ont été prises au Québec. Elles ne sont pas prises à beaucoup d'endroits et elles ne sont pas reliées à l'agriculture, mais entre autres il y a tout près ici, au Cap-de-la-Madeleine, où on prend des mesures, et à un autre endroit aussi. Je n'ai pas, bien sûr, le numéro, mais ça a été déposé il y a environ 1 mois je pense bien.

LA PRÉSIDENTE :

2475 On va tenter de trouver la cote du document, puis une des deux analystes pourra vous la

donner à la pause. D'accord?

M. GILBERT GUÉRIN :

2480 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Je vous en prie. Madame Évelyne Bellemare, de l'Union paysanne.

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente...

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Sanfaçon. Je m'excuse si vous m'avez fait signe, je ne vous ai pas vu.

M. DENIS SANFAÇON :

2495 Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2500 Non.

M. DENIS SANFAÇON :

2505 C'est seulement peut-être un complément d'information en regard de campylobactériose
quant aux sources d'infection potentielles. Les campylobacters, il y en a, on trouve le jejuni puis
le coli. Le campylobacter jejuni, il est présent dans l'ensemble des mammifères et oiseaux, qu'ils
soient sauvages ou domestiques. Donc, par exemple, on a retrouvé dans plusieurs études, chez
35% des oiseaux migratoires, 50% des pigeons. Il y a des études qui le rapportent chez le chien
également, chez le bovin, chez le mouton. Chez le porc, c'est plus rare. Chez le porc, on a
2510 surtout du campylobacter coli. Et, chez l'humain habituellement, c'est le jejuni qui est en cause,
et on peut référer aussi à la conférence de Sylvain Quessy à cet égard.

LA PRÉSIDENTE :

2515 Merci. Madame Bellemare, bonsoir.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

2520 Bonsoir. Ce que je me demandais, moi, c'est que, bon, tout à l'heure on a parlé que le
ministère de l'Environnement ne faisait pas, je pense que c'est le ministère de l'Environnement

2525 qui ne faisait pas nécessairement des visites très régulièrement dans les fermes et tout ça, et puis ce que je voulais savoir là-dedans c'est que si, est-ce que vous croyez que les plans agroenvironnementaux de fertilisation ferme par ferme, donc les PAEF, qui, à ce qu'on m'a dit, sont parfois rédigés et signés par le producteur lui-même ou, ordinairement encore, rédigés par un agronome qui peut être peu familier avec l'entreprise, qui est engagé ou payé par le producteur ou, encore un organisme qui est dirigé par des producteurs et, à ce moment-là, qui est non contrôlé par le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il va constituer un outil de contrôle et de réduction de la pollution agricole qui soit fiable et puis surtout qui soit efficace?

2530 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

2535 **M. PIERRE FORTIN :**

Si j'ai bien compris la question c'est de savoir quelle est la responsabilité professionnelle....

2540 **LA PRÉSIDENTE :**

2545 Non, c'est l'efficacité du contrôle du Ministère sur le plan agroenvironnemental de fertilisation, dans le fond. On sait qu'un agronome sera responsable de signer ce plan agroenvironnemental de fertilisation et puis d'en assurer le suivi. Ça, ça a déjà été dit. Par contre, dans certains cas, un producteur qui a reçu une formation pourra lui-même signer son plan agroenvironnemental de fertilisation. Alors, c'est un peu ça que madame met en lumière. C'est est-ce qu'on peut croire que c'est une façon, que c'est un, qu'un contrôle efficace sera assuré de ces plans agroenvironnementaux de fertilisation?

2550 **M. PIERRE FORTIN :**

Alors, je vais laisser le soin à mon collègue des régions, qui lui va nous expliquer comment ici, en région, on vérifie, qu'est-ce qu'on vérifie dans les PAEF et comment on le contrôle?

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2560 **M. PIERRE MARTEL :**

2565 Alors, on vérifie d'abord l'existence du PAEF, est-ce qu'il y en a un ou est-ce qu'il n'y en a pas. On vérifie, au moment de la demande de certificat d'autorisation, c'est un agronome chez nous qui le vérifie. C'est un agronome chez nous qui vérifie le PAEF. Et, s'il est fait selon les règles de l'art, s'il est fait selon les normes, alors...

LA PRÉSIDENTE :

2570 Mais si je comprends bien, dans le nouveau processus qu'entraîne le Règlement sur les exploitations agricoles, il y a un document, un premier document que vous allez recevoir, un premier PAEF, que vous allez recevoir, vous allez contrôler sa qualité et, mais par la suite, dans la suite des choses, est-ce que ces PAEF vont être mis à jour et vont vous être remis automatiquement, ou comment vous allez procéder?

M. PIERRE MARTEL :

2575 Bien, dans le plan de contrôle qui est envisagé pour les prochaines années, dans le contrôle ferme par ferme, en commençant par les producteurs porcins, le plan agroenvironnemental utilisé est validé sur les lieux et, s'il y a eu des amendements ou des modifications, le producteur est tenu de nous les communiquer, et de le tenir à jour
2580 annuellement.

M. PIERRE FORTIN :

2585 Et, évidemment, ça se fait en, pas en concertation, mais parallèlement au suivi que l'agronome, lui, qui le conçoit le PAEF, qui donne les doses, qui fixe les superficies et les cultures qui y sont réparties, parce qu'un plan agroenvironnemental, pour ceux qui sont, qui ne connaissent pas ça vraiment, c'est un plan de gestion des cultures et des engrais. Donc l'agronome, lui, a une responsabilité quand même professionnelle pour recommander la bonne dose au bon moment sur la bonne superficie et la bonne culture.

2590 Donc, lui il assure aussi un suivi. Par la suite, le ministère de l'Environnement, lui, vérifie, à l'aide de registres, à l'aide des autres documents pertinents, qu'est-ce que, comment le producteur l'a appliqué.

2595 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui arrive dans le cas où c'est le producteur lui-même qui signe son PAEF?

M. PIERRE FORTIN :

2600 Nous, on fait une vérification, comme mon collègue vient de le décrire, au niveau régional. Évidemment, si on a des doutes, on va plus loin dans l'analyse du dossier.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Mais dans le suivi comment vous allez intervenir, vous allez intervenir aussi dans le suivi de ce PAEF?

2610

M. PIERRE FORTIN :

2615 Dans le suivi, on n'est pas là la journée même où il va épandre son fumier ou, ça peut arriver, mais ce n'est pas ça le but. Le but, c'est comme dit mon collègue, on va vérifier par exemple le registre, on va regarder aussi les quantités qui sont épandues, à quel moment il les a épandues, et si le producteur respecte ces conditions-là, là à ce moment-là on est, on assure un contrôle dans ce sens-là. Mais si on a un doute, évidemment, là c'est l'analyse complète.

LA PRÉSIDENTE :

2620

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2625

Est-ce que vous avez le PAEF du producteur? Est-ce que vous en recevez copie?

M. PIERRE FORTIN :

2630

On reçoit copie du PAEF lors de la demande du c.a.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Et, l'année suivante?

2635

M. PIERRE MARTEL :

Pas nécessairement.

M. PIERRE FORTIN :

2640

Pas nécessairement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

2645

Pas nécessairement. Parce qu'il me semble que, dans les échanges antérieurs qu'on a eus, on a dit que vous pouviez l'avoir mais ce n'est pas, il n'y a pas transmission obligatoire. Et la question que madame pose c'est, au fond, la validité des contrôles qui sont exercés, un PAEF c'est un papier d'un agronome, madame soupçonne soit que l'agronome ne soit pas suffisamment indépendant à l'égard du producteur, on a causé, on a eu une conversation, 2650 madame, avec la présidente de l'Ordre des Agronomes, où on a posé ces questions-là, et c'est dans les transcriptions, que c'est la validité de l'acte professionnel.

2655

Mais, au fond, ce que madame pose c'est, dans un système de confiance mitigée, appelons ça comme ça, quelles sont les garanties que vous donnez à la population que la surveillance, le contrôle, pas la surveillance mais le contrôle est exercé par le ministère de

l'Environnement pour être sûr que, ce qui est fait sur le terrain, correspond bien à ce qui est écrit sur le papier? Alors, c'est ça qu'on veut savoir. Et, lequel papier, vous ne l'avez pas automatiquement?

2660 **M. PIERRE FORTIN :**

Je demanderais à monsieur Bouchard, qui est notre spécialiste là-dessus, de rajouter par rapport à ce qu'on a dit au préalable.

2665 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard, juste avant que vous commenciez, je veux juste lire, dans le guide sur le Règlement sur les exploitations agricoles, ce qui est dit. On dit que: **Un exemplaire du plan doit être conservé par la personne qui cultive la parcelle, par le propriétaire de cette parcelle et, le cas échéant, par tout mandataire autorisé par le ministère de l'Environnement. Ce plan doit être conservé pendant 2 ans après qu'il a cessé d'être effectif. Il doit être fourni au ministère de l'Environnement sur demande.** Donc, peut-être que vous ne l'avez pas, mais il doit être conservé par le propriétaire du terrain ou la personne qui fertilise. Monsieur Bouchard?

2675

M. SERGE BOUCHARD :

Merci madame la Présidente. Effectivement, on ne reçoit pas la totalité des plans agroenvironnementaux qui sont préparés. On les reçoit dans le cadre des demandes de certificat d'autorisation, parce que le producteur doit le déposer officiellement. Et, évidemment, lors de l'étude de la demande, le document est vérifié quant au respect du contenu légal. J'ai eu déjà l'occasion d'expliquer l'acte de fertilisation, la recommandation comme telle, évidemment, c'est une responsabilité professionnelle de l'agronome, et il doit en répondre de la qualité de son travail devant son ordre professionnel, le comité d'inspection professionnelle. La présidente nous avait expliqué cette procédure-là. Nous, au Ministère, on s'assure que l'ensemble du contenu du règlement est aussi intégré en parallèle à l'acte professionnel comme tel.

2685

LA PRÉSIDENTE :

2690 Dans le cas du PAEF qui est signé par le producteur, qu'arrive-t-il?

M. SERGE BOUCHARD :

Bon. Évidemment, dans le cas de ces documents-là, qui sont signés par le producteur, je rappellerai brièvement, et pour les raisons que la présidente de l'Ordre des agronomes avait expliquées pour une considération qui est prévue dans la Loi des agronomes, qui fait en sorte qu'un producteur a le droit de prendre les décisions de gestion sur sa ferme, ça a fait en sorte que le législateur a maintenu, avait intégré dans le règlement la version de 1997, que ce document-là, qui peut, qui doit être préparé, selon la Loi des agronomes, par un agronome, mais peut l'être aussi par le producteur pour sa propre ferme, et non pas la ferme du voisin, donc ça

2700

avait été introduit par le législateur dans le règlement, en conséquence de ce qui est prévu dans la Loi des agronomes. Le législateur a maintenu cette possibilité-là dans le règlement, dans la version de juin dernier.

2705 C'est évident, comme j'ai eu l'occasion de le mentionner, malgré le fait qu'on ne compile pas de façon très précise et qu'on ne reçoit pas l'ensemble des documents, on pourra en prendre connaissance, comme vous l'avez souligné, les producteurs et les propriétaires doivent en conserver une copie, mais selon les estimations ou l'information qu'on a obtenue de la part de nos gens en région, il y en a peut-être une dizaine au Québec, de situations connues de la part
2710 du Ministère où le producteur fait lui-même le plan agroenvironnemental après avoir suivi et réussi la formation requise, ladite formation étant sous le contrôle du ministère de l'Éducation et donnée par des institutions d'enseignement de niveau collégial. Bon.

Ces documents-là, lorsqu'ils sont portés à notre connaissance, évidemment dans le
2715 cadre d'une demande de certificat d'autorisation, feront évidemment l'objet d'une vérification un peu plus soutenue, un peu plus serrée que lorsque le document est préparé par un agronome dûment membre de sa corporation professionnelle. Et, évidemment, ce sera le cas lorsqu'on se rendra sur les fermes, dans le cadre de nos programmes d'inspection, lorsqu'on constatera que
2720 les documents sont préparés par le producteur, évidemment on va s'assurer qu'il a suivi et réussi la formation adéquate, et ces documents-là aussi feront l'objet d'une vérification un peu plus intense ou un peu plus poussée quant au respect et du contenu du règlement et aussi des principes de fertilisation reconnus par la profession.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS :

2730 La même question posée dans d'autres régions avait reçu, du moins si j'interprète correctement les réponses que l'on avait eues, quelque chose de beaucoup plus, j'aurais tendance à dire satisfaisant de la part du ministère de l'Environnement, et en particulier de la direction régionale, qui nous avait parlé du nombre d'inspections qui seraient faites dans l'avenir par rapport à ce qui était fait.

2735 Et, effectivement, je remarque ici, en regardant le tableau des inspections qui ont été faites, il me semble y avoir un nombre très petit d'inspections qui se font dans la région par rapport à ce que l'on voit dans d'autres régions. Est-ce que la direction régionale ou le ministère de l'Environnement pourrait expliquer ceci et nous dire peut-être aussi ce qui s'en vient dans les
2740 prochaines années en ce qui concerne l'inspection?

Parce que c'était une façon qui, je pense, avait un peu satisfait davantage la Commission que ce qu'on entend aujourd'hui, pour cette question de suivi de la fertilisation?

2745

M. PIERRE MARTEL :

Alors, je vais laisser monsieur Thibault, qui est coordonnateur de la division inspection chez nous, vous donner cet aperçu.

2750

M. ROBERT THIBAUT :

Bon, si on parle d'abord du passé, en 2000-2001, on disait qu'on avait 2 personnes, mais en fait c'était plus 1.25 personne qui faisait des inspections. À partir de maintenant, on a 4 personnes qui vont faire des inspections. Par exemple, on a prévu, dans la prochaine année, quand on parle de nos visites d'accompagnement entre autres, en faire 700. Alors, on voit qu'on va être beaucoup plus présent sur les fermes. On va faire plus d'inspections, plus de vérifications des PAEF aussi, forcément. Alors, dans le futur, disons que la situation va changer radicalement.

2755

2760

M. ALFRED MARQUIS :

Et, à cet effet, dans un futur relativement court, est-ce que certaines productions seront ciblées davantage que d'autres?

2765

M. ROBERT THIBAUT :

Disons que, au départ, dans nos visites d'accompagnement, on a ciblé la production porcine. Ça va être la première cible d'inspection.

2770

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais? On revient à vous.

2775

M. MARIO DUMAIS :

Madame la Présidente, je ne sais pas si ma question s'adressera aux gens de l'Environnement ou d'Agriculture, je vous laisse en juger avec eux, mais ma question est la suivante. C'est bien sûr que le contrôle absolu du respect d'un plan de fertilisation serait d'avoir un policier qui suive chaque fois un agriculteur qui va dans le champ, pour voir qu'est-ce qu'il met dans le champ, s'il met exactement qu'est-ce qui est écrit sur le papier. Maintenant, ma question est la suivante.

2780

À votre connaissance, dans les autres provinces au Canada, et dans les autres pays, est-ce qu'il y a des endroits dans le monde où on demande à un agriculteur de faire un plan de fertilisation, de tenir un registre de ce qu'il va faire comme épandage et de le rendre disponible au gouvernement? Est-ce que, quelle est la, comment on le situe? Est-ce que, par rapport aux pratiques générales, qui s'observent généralement dans le monde, est-ce qu'on a une façon de contrôler beaucoup trop laxiste comparativement aux pratiques équivalentes, ou est-ce qu'on ne serait pas plutôt rendu pas mal loin dans l'avancement du contrôle?

2790

2795 Si, par exemple, les plans agroenvironnementaux de fertilisation, c'est apparu il y a 4, 5 ans, il y a 10 ans, 20 ans, comment on contrôlait la fertilisation sur une ferme ici? Et, maintenant, comment c'est ailleurs à travers le monde, dans les autres provinces, en Ontario, aux États-Unis, en Europe même?

LA PRÉSIDENTE :

2800 Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2805 Nous, on n'a pas l'information au niveau des plans agroenvironnementaux de fertilisation ailleurs, dans les autres pays. On pourrait faire peut-être une petite recherche là-dessus. Mais, en même temps, ce qui est important de souligner c'est que, à chaque problème environnemental particulier dans une région, ou particulier dans une province, ou particulier dans un autre pays, a un remède qui s'adapte à ce problème-là.

2810 C'est pour ça que, quand monsieur Marquis peut-être, quand il faisait rapport à une autre région, où on faisait un plus grand nombre d'inspections, c'est relatif en fonction, un, du nombre d'inspecteurs, aussi de l'environnement comme tel, avec les paramètres topographiques, avec ce qu'on y retrouve comme problématique. Donc, c'est pour ça que chacune des régions priorise ses activités en fonction d'une, ce qu'on a appelé une cote environnementale, en fonction des priorités ou des problèmes rencontrés.

2815 Mais peut-être que mes collègues, pour les autres provinces ou les autres pays, peut-être qu'ils sont plus informés.

LA PRÉSIDENTE :

2820 Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez de l'information à cet effet?

M. DENIS SANFAÇON :

2825 Merci, madame la Présidente. On a un certain nombre d'informations. Maintenant, je n'ai pas nécessairement la précision à savoir qui peut faire le plan de fertilisation. De mémoire aussi, on a eu, à la Commission, une conférence de monsieur Guy Debailleul, alors peut-être que, je n'ai pas le texte au complet, mais il me semble qu'il a abordé sommairement du moins ces questions-là.

2830 Et quant au plan de gestion des lisiers, ce qu'on constate c'est qu'il est exigé, à des niveaux différents, de par le monde. Par exemple, dans certains coins, on va l'exiger à compter de telle taille, puis d'autres, avec une taille différente. Maintenant, je n'ai pas l'information à savoir qui est autorisé à le réaliser. Mais je peux vous dire par exemple que les plans de gestion
2835 de lisier, on en retrouve au Québec, Manitoba, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne,

France, Pays-Bas, mais je ne peux pas vous dire qui est autorisé à les signer.

LA PRÉSIDENTE :

2840 Madame Bellemare, je peux peut-être aussi vous inviter, sur votre question, vous inviter à lire, dans le site Internet de la Commission, ou à aller voir dans les centres de consultation, les verbatims, c'était en décembre, juste la semaine avant Noël, où, le 17 décembre, où la présidente de l'Ordre des Agronomes était venue, à l'invitation de la Commission, était venue s'exprimer sur ces questions-là. Alors, ça va vous donner un portrait, une vue d'ensemble un peu plus grande.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

2850 J'aurais peut-être une sous-question d'éclaircissement si vous permettez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2855 **MME ÉVELYNE BELLEMARE :**

À monsieur qui disait tout à l'heure que maintenant que cette année il va y avoir 4 inspecteurs pour faire des visites en Mauricie, si je ne me trompe pas?

2860 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien ça, oui.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

2865 Est-ce que ça va être des visites seulement lors de doutes possibles ou si pendant, par exemple, le temps des épandages ils vont aussi circuler pour regarder ça?

LA PRÉSIDENTE :

2870 Monsieur Martel.

M. PIERRE MARTEL :

2875 On parle d'un programme d'inspection systématique. Donc, qui va être fait et planifié et organisé en fonction des risques environnementaux.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

2880 Ça, ça veut dire en cas de doute ou pas?

LA PRÉSIDENTE :

Non.

2885

M. PIERRE MARTEL :

Bien non.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Systematique ça veut dire on y va...

M. PIERRE MARTEL :

2895

Organisé, planifié.

LA PRÉSIDENTE :

2900

Organisé. On y va, on visite toutes les fermes.

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

O.k.

2905

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Fortin.

2910

M. PIERRE FORTIN :

Je voudrais ajouter en complément, le plan, avant la mise en place ou, je cherche mon mot, l'obligation d'obtenir un PAEF, on n'avait pas l'outil qui nous permettait de contrôler adéquatement les déjections animales en regard des superficies. Même si le PAEF lui, ça fait plusieurs années, notamment depuis 1997 qu'on l'impose, lui et bien c'est un outil qui nous permet d'obtenir une fertilisation raisonnée et puis avec lequel on est capable d'effectuer un certain contrôle, comparativement à avant 1997 où là on espérait que tout se fasse dans les règles de l'art proprement dit, mais il n'y avait pas une fertilisation raisonnée ou un plan de gestion comme là on est en train de se donner pour obtenir un certain contrôle.

2915

2920

LA PRÉSIDENTE :

En fait, maintenant, avec le REA, le producteur va devoir, le producteur va devoir disposer des terres, ça c'est une, je pense que c'est une nouvelle obligation du REA, vous me corrigerez si je fais défaut, mais va devoir disposer des terres nécessaires, soit en propriété, soit

2925

en location, soit par ententes d'épandage, pour disposer de ses déjections animales, on s'entend là-dessus?

M. PIERRE MARTEL :

2930

Tout à fait. Et le plan agroenvironnemental lui, il va les quantifier, il va nous donner des quantités par superficie, en fonction des cultures, ce qu'on n'avait pas avant. Donc, là on a un outil, puis on a de l'emprise un peu sur, plus sur le contrôle et sur la gestion, finalement, des cultures et des déjections.

2935

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bellemare, vous avez une seconde question?

2940

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

Oui. Bon là, on a vu tout à l'heure, avec le Prime-Vert et tout ça, qu'il y avait beaucoup de subventions, et bien une partie des subventions allouées pour la gestion de fumiers liquides, alors je me demandais si par exemple, moi demain matin je décide de faire une production porcine sur fumier solide, est-ce que je bénéficie moi aussi d'une certaine subvention pour faire ma production?

2945

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, vous allez voir qu'il y avait des, il y a des dates qui accompagnent les fermes qui sont admissibles à ces subventions. Des établissements qui ont été construits ultérieurement à juin '93 ne peuvent pas bénéficier de ces programmes d'aide. Je vais laisser, je peux, monsieur Sanfaçon, je ne sais pas si vous voulez compléter?

2950

2955

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la Présidente. D'abord, peut-être juste un petit élément par rapport à tantôt, la discussion sur le plan agroenvironnemental de fertilisation, rappeler que, s'il y a une ouverture qui a été faite pour la signature du PAEF, du côté du bilan phosphore, c'est obligatoirement un agronome qui doit le signer.

2960

Deuxièmement, par rapport à Prime-Vert...

LA PRÉSIDENTE :

2965

Peut-être pour revenir, monsieur Sanfaçon, le bilan phosphore qui devra être fait dans l'année qui vient, pour juin 2003?

2970

M. DENIS SANFAÇON :

Exactement.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, il y a une obligation que ce bilan soit signé par l'agronome.

M. DENIS SANFAÇON :

2980

Par un agronome.

LA PRÉSIDENTE :

2985

D'accord.

M. DENIS SANFAÇON :

2990

Mais pour revenir aux aides financières en regard de l'entreposage étanche, je veux rappeler que ces aides financières-là, pour y être admissible, le bâtiment qui fait l'objet d'une construction d'une structure doit être un bâtiment qui existait au 1er juin 1993 et, en conséquence, tout bâtiment construit postérieurement à cette date-là devait obligatoirement avoir une structure d'entreposage, mais il n'y avait pas d'aide financière, de subvention du Ministère qui s'appliquait. Et que le, pour les bâtiments antérieurs au 1er juin 1993, que ce soit en gestion

2995

solide ou liquide, l'aide financière existe et, en termes de taux de subvention, les plus petits volumes sont subventionnés à 90% et les plus grands à 70%.

LA PRÉSIDENTE :

3000

Oui, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3005

Juste un petit cas de simulation. Si quelqu'un est sur du lisier, du fumier solide et veut passer au lisier, il a sa ferme de, il a ses équipements d'avant '93, est-ce qu'il est éligible à une subvention s'il veut s'installer une fosse à lisier?

M. DENIS SANFAÇON :

3010

Madame la Présidente, alors l'hypothèse c'est qu'on a un producteur qui n'est pas conforme à l'entreposage étanche présentement et qui aurait un bâtiment construit antérieurement au 1er juin '93, qui ferait une gestion présentement, un amas, un tas au bout de la grange, et qui voudrait se conformer à la réglementation, le choix du type de gestion va lui appartenir et l'aide financière va être versée selon le volume produit, de 70 ou 90%, 90% allant

3015

au plus petit volume.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3 0 2 0 Alors, faisons l'hypothèse inverse maintenant. Il a, depuis avant '93, une fosse à lisier, il voudrait passer à la gestion sur fumier solide, est-ce qu'il est éligible à une subvention?

M. DENIS SANFAÇON :

3 0 2 5 S'il est déjà conforme, il faut rappeler que l'objectif de Prime-Vert est un, sur le volet structure d'entrepasage, est un objectif de mise en conformité. Alors, une entreprise qui est déjà conforme et qui a bénéficié de l'aide gouvernementale, que ce soit dans Prime-Vert, dans ses ancêtres antérieurs, jusqu'au PAAGF en 1987, '88 je pense, n'est pas admissible à une aide financière.

3 0 3 0 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3 0 3 5 Ça répond à votre question?

MME ÉVELYNE BELLEMARE :

3 0 4 0 Oui. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3 0 4 5 Merci. On va faire une pause de 5 minutes, vraiment juste pour se délasser les jambes, et on revient avec les intervenants suivants.

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

3 0 5 0

LA PRÉSIDENTE :

3 0 5 5 Je vous inviterais à reprendre place. Avant d'inviter un prochain intervenant, je crois que monsieur Martel, du ministère de l'Environnement, souhaiterait ajouter un complément d'information concernant les inspections.

M. PIERRE MARTEL :

3 0 6 0 Merci madame la Présidente. Je veux quand même rappeler et dissiper un doute. Le ministère de l'Environnement, dans la région de la Mauricie, a fait, ces dernières années, 409

inspections dans le secteur agricole strictement, pour les structures d'entreposage, pour l'épandage, pour différents motifs. Qu'il y en ait eu, sur les 409, 51 reliées au porc précisément fait que ça reflète un petit peu l'importance des préoccupations qu'on avait dans d'autres types d'inspections aussi.

3065

Mais ce que je veux ajouter en complément c'est que toutes les fermes de la Mauricie vont subir une inspection du ministère de l'Environnement dans les 2 années qui viennent.

LA PRÉSIDENTE :

3070

D'accord. Merci. Monsieur Gaétan Lebel de l'Association écologique de La Batiscan. Bonsoir monsieur Lebel.

M. GAÉTAN LEBEL :

3075

Madame la Présidente. Tout à l'heure, monsieur Lévesque nous informait que des cas d'intoxication accidentelle se produisaient lors de la fermentation du lisier, il n'a pas mentionné cette information par rapport au fumier solide par exemple, ou sous litière, et j'aurais aimé avoir un peu plus d'information sur le nombre de personnes qui ont, qui sont décédées au Québec, et dans la région, à ce propos-là?

3080

Et puis il a mentionné aussi, à la fin, le principe de précaution et de défense. Alors, je me demande si, au nom du principe de précaution ou de défense si vous voulez, s'il est évident que la gestion du fumier sur litière par exemple, du fumier solide, est moins, il y a moins de danger d'intoxication accidentelle, par rapport au lisier, dans quelle mesure ne serait pas, on ne serait pas invité à encourager plutôt un type de gestion semblable, qui serait moins dangereux, que, et puis de même de décourager la gestion du fumier liquide, et même de ne pas le subventionner s'il est avéré qu'il y a un danger réel qui existe et même qui est quantifié?

3085

Alors, je pense que la vie de, souvent sur la route, on s'inquiète de la vie de dizaine de personnes qui meurent d'une façon X, et on a des, les coroners se chargent d'apporter des correctifs en conséquence, alors est-ce que la même chose ne pourrait pas se faire dans ce cas-là?

3090

LA PRÉSIDENTE :

3095

Monsieur Lévesque.

M. GUY LÉVESQUE :

3100

Bon. Je ne me souviens pas d'avoir entendu parler qu'il y avait eu justement des cas d'intoxication à fumier sur, en tout cas, production sur litière, ça, bien sûr, parce que j'imagine que le dégagement de gaz n'est pas tout à fait le même. Je ne suis pas un spécialiste de la chose, mais en tout cas, j'ose le croire.

3105

Le principe de précaution, je dirais peut-être précaution, mais peut-être prévention aussi. Là, de ce côté-là, à ce moment-là, on est carrément dans le domaine de, je dirais de la santé au travail et de la CSST.

3110 Je sais qu'il existe des campagnes de prévention par rapport à ce risque-là précis, mais c'est un risque qui existe, comme n'importe quel autre risque qui peut exister dans d'autres domaines, comme dans la construction ou, en tout cas, des choses.

3115 C'est sûr que, s'il y a des risques qui deviennent inacceptables, compte tenu par exemple du nombre de victimes que ça peut faire, j'imagine que, à un moment donné, la prise de conscience se fait, et je pense qu'elle peut se faire assez facilement du côté des gens qui travaillent en santé au travail et de la CSST parce que, bon, je veux dire, c'est quand même leur responsabilité.

3120 Mais, à ma connaissance, ces dernières années, mettons les dernières 4 années, je pense que, en Mauricie, il devait y avoir un, en tout cas, à ma connaissance, puis ça ce n'est peut-être pas exhaustif, mais il y aurait eu un décès de, attribuable à ce genre de gaz-là. Mais comme je vous l'ai dit tantôt, ce n'est pas nécessairement attribuable à la production porcine strictement. Je ne me souviens pas de l'événement nécessairement.

3125 Pour ce qui est des années antérieures, je ne pourrais pas vous le dire, ce n'est pas une donnée que j'ai. Pour ce qui est de l'ensemble du Québec, non plus là. Mais je, je serais curieux, en tout cas je ne sais pas s'il y a quelqu'un ici qui pourrait donner cette information-là aux gens.

3130

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez une information?

3135

M. DENIS SANFAÇON :

Merci madame la Présidente. Je me rappelle tout simplement, à Saint-Hilarion, je ne me souviens plus du nom du...

3140

LA PRÉSIDENTE :

Le docteur Legris, je ne sais pas si c'est un docteur, mais monsieur Legris en tout cas.

3145

M. DENIS SANFAÇON :

Oui. Je pense qu'il a mentionné quelque chose comme, il n'était pas certain que l'élevage sur litière puisse être, il craignait que l'élevage sur litière puisse être plus à risques que l'élevage conventionnel, et je ne sais pas s'il faisait allusion aux risques microbiologiques ou aux risques chimiques.

3150

LA PRÉSIDENTE :

D'intoxication.

3155 **M. DENIS SANFAÇON :**

D'intoxication. Mais je pense qu'on pourrait revoir le verbatim à cet effet.

LA PRÉSIDENTE :

3160

On pourra remonter peut-être l'information et la partager avec vous. Monsieur, par contre, monsieur Marquis a une bonne mémoire.

M. ALFRED MARQUIS :

3165

Non, et bien je n'aurais pas le numéro de l'article, mais relié à la conférence de monsieur Legris, à Saint-Hilarion, il y a eu aussi plusieurs documents de déposés à la Commission, qui traitent de ce que l'on appelle les espaces clos. Alors, peut-être qu'on pourra le trouver d'ici la fin de la soirée, mais c'est quand même de l'information qui nous vient justement de monsieur Legris et des gens de la CSST, pour expliquer justement les exigences pour faire le travail dans les espaces clos de façon sécuritaire au même titre qu'un travail dans une autre industrie où il y a danger quelconque.

3170

LA PRÉSIDENTE :

3175

D'ailleurs, il en avait été question aussi, monsieur Marquis, à Joliette. À Joliette, lors des séances thématiques, on avait eu une présentation, là c'est...

M. ALFRED MARQUIS

3180

Monsieur Gingras, je crois.

LA PRÉSIDENTE :

3185

... monsieur Gingras, c'est ça, qui a fait une présentation sur, en fait, la prévention et la prévention dont il faut faire preuve avant d'entrer dans un espace clos, qui n'est pas nécessairement juste une fosse à purin, ça peut être un silo à grain puis ça peut être autre chose, mais il y a des mesures préventives importantes. On est habillé avec un scaphandre, ce n'est pas compliqué, pour entrer dans ce type d'équipement.

3190

Alors, ça pourrait être intéressant que vous remontiez à ces transcriptions et aux documents qui s'y référaient. D'accord?

3195

M. GAÉTAN LABEL :

Madame la Présidente, une deuxième question, qui porte sur la question du phosphore.

3200 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. GAÉTAN LABEL :

3205

Encore monsieur Lévesque qui nous a invités à la fin de, en conclusion de passer au principe de prudence, de précaution, d'équité. Alors, partant toujours de ses invitations, on remarque que, depuis quelque temps, qu'il y a une pression très forte qui a été exercée sur les forêts, en termes de déboisement, pour l'utilisation de, pour les, finalement, les terres agricoles, pour en faire des terres agricoles, mais surtout pour les fertiliser. Souvent, ces sols forestiers sont pauvres et inaptes à l'agriculture. D'ailleurs, c'est peut-être des anciens sols agricoles qui ont été abandonnés parce qu'ils ne l'étaient pas, et puis, évidemment, ces sols-là, qui sont pauvres sur le plan agronomique, sont peut-être très très, sont comme des buvards, qui sont prêts à prendre beaucoup de phosphore et d'azote pour avoir un semblant de fertilisation. Alors, ça peut être intéressant d'en étendre à volonté, parce que ce ne sera jamais tout à fait saturé et, si c'est le cas, si on en étend beaucoup, puis ils ne le retiennent pas, et bien ces éléments-là vont sans doute se ramasser dans les cours d'eau et puis, évidemment, les cours d'eau, on l'a mentionné tout à l'heure, ont déjà un excès de phosphore et puis ça va continuer.

3210

3215

3220

Alors, est-ce que le phénomène de déforestation et puis, et puis avec cette pauvreté toujours au plan agronomique, n'est pas un, ne pourrait pas être un signal d'inviter, de décourager un peu cette pratique, qui pourrait être, qui est, en tout cas, questionnable pour plusieurs?

3225 **LA PRÉSIDENTE :**

D'abord, on pourrait peut-être demander à monsieur Sanfaçon s'il a des données sur, parce que dans d'autres régions, avec des photos satellites, il avait pu dégager un écart entre la situation de '96, si je me rappelle bien, '96, il y avait '99 également, et maintenant. Alors, je vous laisse aller, monsieur Sanfaçon.

3230

M. DENIS SANFAÇON :

Merci madame la Présidente. À la direction chez nous, parce que le phénomène nous intéressait au niveau de l'observation, on a fait, effectivement, une évaluation, et les images satellites qu'on a utilisées étaient, selon les régions, dataient de '99 ou 2000, et le point de départ, selon les régions, datait de 1988 et, dépendant de, si on pouvait avoir les feuillets topographiques, ça pouvait aller jusqu'à 1995. On n'a pas fait la région ici. On a fait Montérégie est, ouest, Centre du Québec et Chaudière-Appalaches.

3240

3245

Maintenant, par rapport peut-être à la question posée plus spécifiquement, je pense que dans la réglementation, avec les abaques de dépôt maximum, qui tiennent compte de la saturation de la richesse des sols, je pense que cette préoccupation-là peut être prise en compte par la réglementation et, s'il y a lieu, les gens du ministère de l'Environnement pourraient aborder ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

3250

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3255

Tout à fait, comme mon collègue l'a dit, l'annexe 1 fixe des seuils. Donc, même si le sol est très très très pauvre, il y a quand même des quantités limites que, qui est permis selon l'abaque à l'annexe 1 du règlement. Donc, il ne peut pas, c'est sûr qu'on ne peut pas en mettre une quantité astronomique et on, dans laquelle on perdrait beaucoup d'éléments qui iraient directement aux cours d'eau. Toujours, évidemment, selon le type de culture, selon les prélèvements. Donc, l'abaque c'est ça, c'est en fonction non seulement de la richesse du sol, mais du type de culture qui est pratiquée.

3260

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3265

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Monsieur, quand vous parlez d'abattage des forêts, vous ne parlez pas de l'abattage de la forêt en général, mais de l'abattage de sections de terre qui sont venues en friche et que les gens couperaient pour faire de l'épandage?

3270

M. GAÉTAN LABEL :

3275

Tout à fait, c'est spécifique. D'ailleurs, je le vis personnellement, mon boisé de, pour la chasse au chevreuil, quand il y était, est disparu parce que le producteur porcin voisin a rasé la terre et puis le sol n'est pas, ne m'apparaît pas avoir une qualité énorme. Alors, ça me pose beaucoup question. Je veux dire, est-ce que cette, est-ce que le sol sera vraiment propice à une culture éventuelle?

3280

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

Vous n'avez pas retrouvé de chevreuil?

M. GAÉTAN LABEL :

3285

Malheureusement pas, c'est zéro pour, un à zéro pour les chevreuils cette année.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3290 Là, les gens de la FAPAQ, les bois vont leur sortir. Mais, au fond, j'essaie de voir, est-ce
qu'on a, donc ni du côté du ministère de l'Agriculture, ni du côté du ministère de l'Environnement,
vous n'avez de données ou d'information sur l'état, ce que monsieur soulève, sur le fait qu'il y
aurait une pratique dans la région, une pratique observable, de ce qu'on coupe des boisés de
terre, des sections revenues en friche, à des fins d'épandage? Parce qu'on n'arrive jamais à
avoir des faits précis sur ce genre de questions-là. Est-ce que vous en avez des observations?
3295 Vos inspecteurs qui sont sur le terrain, est-ce qu'ils voient ce genre de choses?

M. PIERRE FORTIN :

3300 Nous, comme on l'a expliqué à plusieurs reprises, sur le plan de la déforestation, on
n'intervient pas. La déforestation est plutôt, les pouvoirs ou ceux qui ont les pouvoirs à intervenir
sur l'aménagement du territoire n'est pas, c'est plutôt les municipalités, comme on l'a déjà
expliqué. Donc, nous, évidemment, comme on n'a pas ce pouvoir-là, ou comme on est, on ne
collige donc pas de données en ce sens.

3305 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3310 Merci madame la Présidente. Du côté du Ministère, on collabore avec les MRC et le
monde municipal dans l'acquisition de connaissances et par rapport à ce phénomène-là et dans
la réalisation des schémas d'aménagement.

3315 Par ailleurs, on peut peut-être rappeler que, du côté de la Commission de la Protection
du Territoire agricole, il existe des dispositions pour protéger les érablières, mais que le Ministère
n'a pas de rôle et mandat par rapport au déboisement, et que le MRN, par contre, a certaines
responsabilités à cet égard.

3320 **LA PRÉSIDENTE :**

D'ailleurs, la semaine prochaine ou peut-être les suivantes, le ministère des Ressources
naturelles est supposé avoir terminé la compilation des données de reboisement et de
déboisement. Ils sont supposés de nous faire un portrait. Ils doivent colliger l'information avec
3325 leurs collègues du ministère de l'Agriculture, ainsi que des Affaires municipales. Et, une fois que
cette vérification sera faite entre chacun des ministères, ils vont déposer à la Commission un
document qui va nous donner un portrait de la situation.

3330 Vous aviez une préoccupation par rapport au phosphore, avez-vous une préoccupation
par rapport à la faune? Alors, moi j'irais du côté de la Société Faune et Parcs et j'aimerais savoir,

est-ce que c'est un phénomène que vous observez dans la région, le déboisement, finalement, de terres qui ne sont pas du domaine public, qui sont de tenures privées, et qui...

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

3335

Je sais que, sur la rive sud, il y a eu des cas. À savoir combien en hectares ont été perdus en forêt, je ne suis pas capable de quantifier. Mais cet aspect-là, de la déforestation en milieu agricole, ça inquiète la Société Faune et Parcs, parce que ça a des impacts sur la biodiversité.

3340

Le problème c'est que là on est sur des terres privées. Quand je me suis présenté dans, lors de ma conférence, je suis responsable de l'application du Règlement sur les habitats fauniques, et le Règlement sur les habitats fauniques, actuellement, n'est en vigueur que sur les terres publiques, et non sur les terres privées, c'est-à-dire qu'on n'a pas de jeu en tant que tel sur les boisés privés.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Mais le déboisement est une question sur les terres de tenure privée et dans, une problématique que vous soulevez, si je ne m'abuse, dans votre document, puis c'est une préoccupation que vous avez comme...

3350

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

C'est ça. Le document qui a été déposé par Réjean Dumas, au mois d'octobre je pense là...

3355

LA PRÉSIDENTE :

BIO-72. Je me rappelle de ce numéro-là, je ne sais pas pourquoi, mais...

3360

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

Ça a été soulevé parce que, dans certaines régions, c'est très important. C'est tout ce que je peux répondre.

3365

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lafond.

3370

M. RENÉ LAFOND :

Je pourrais peut-être rajouter que, par rapport au déboisement, on peut considérer, dans une unité territoriale, un équilibre entre le déboisement et le reboisement. Cependant, il faut tenir compte, quand on parle de la faune et de ses habitats et de la biodiversité, de la répartition

3375

spatiale de ces boisés ou de ce boisement-là dans une unité territoriale qui pourrait être un bassin versant, et le fait de l'interconnection, je dirais, entre les divers boisés pour favoriser la libre circulation de la faune et de maintenir des habitats qui ont un potentiel à conserver, un potentiel pour la conservation de la biodiversité.

3380

Il faut considérer aussi que, tel qu'on le souligne dans notre document, sans avoir des études exhaustives qui ont été faites au Québec, mais ailleurs, qu'on estime qu'il y a un pourcentage minimal dans un bassin versant ou dans une unité territoriale de boisé à conserver et qu'à partir de ce seuil-là, s'il est dépassé, il y a une perte de la biodiversité. Donc, ce n'est pas tout d'avoir un équilibre boisé, déboisé, mais c'est aussi d'avoir une répartition adéquate de ces boisés-là dans une unité territoriale donnée, que ce soit une municipalité ou un bassin versant.

3385

LA PRÉSIDENTE :

3390

Merci.

M. PIERRE FORTIN :

Madame la Présidente, s'il vous plaît.

3395

LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie. Oui, monsieur Fortin.

3400

M. PIERRE FORTIN :

Moi, j'ajouterais que le gouvernement est quand même actif dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, que le ministre Boisclair a déposée récemment, il y a un engagement, le 25ième engagement, engagement du gouvernement. Donc, on peut, quand on dit un engagement du gouvernement, ça veut dire que, sur chacun des engagements, il va y avoir au moins un ministère qui va être **leader**. Le plan d'action n'est pas encore réalisé, mais il y a un engagement. L'engagement 25 c'est: **Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.** Donc, dans les prochaines années, d'ici 2005, il va y avoir des choses de réalisées.

3405

3410

Et, comme je l'ai déjà précisé à Drummondville, il y a un projet pilote concernant les différentes modalités d'aide financière, d'intendance ou de servitude environnementale, pour l'instauration, l'entretien et la conservation de corridors riverains boisés du milieu agricole. Et ça, c'est un projet pilote qui serait réalisé dans le cadre de ce qui en a été annoncé par la Politique nationale de l'eau.

3415

Mais évidemment aussi, dans le cadre...

3420

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il est déterminé maintenant ou il se fera?

3425 **M. PIERRE FORTIN :**

Non, il est à en devenir. C'est un projet pilote qui vient de, qui n'est pas débuté, il est en train de se réaliser au niveau des paramètres et au niveau de la définition comme telle.

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

De se définir, oui.

3435 **M. PIERRE FORTIN :**

Et aussi, on a parlé souvent aussi de l'approche bassin versant où là, si l'approche bassin versant avait tous les pouvoirs pour se fixer certaines, certains objectifs, peut-être que, parmi ces objectifs-là, certains objectifs de déforestation pourraient être fixés par le comité comme tel de bassin versant, mais c'est un exemple.

3440

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3445 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

C'est parce qu'il est paradoxal de réfléchir sur des politiques d'aménagement forestier si la pratique actuelle consiste à couper des boisés de ferme qui étaient retournés en friche parce qu'elles étaient probablement sous-productrices. Et ce qui est difficile à comprendre c'est, est-ce que ce phénomène-là est répandu? Il semble bien, certains nous disent oui, beaucoup, d'autres nous disent non. On n'a pas de données factuelles. Et on ne sait pas qu'est-ce qu'on fait avec ces terrains revenus en friche, qu'on redéboise, qu'est-ce qu'on fait avec? Quel type de culture on y met? Est-ce qu'on les coupe pour un temps? Est-ce qu'on les... bon, si on dit qu'on les coupe pour épandre, mais on n'épand pas pour épandre. Ou bien donc, si on épand, il y a d'autres cultures qui vont pousser ou on enrichit la forêt, une autre forêt qui va repousser tout seule. Là, on a un manque de données relativement inquiétant et si votre expérience, si vous êtes plusieurs à observer ça, ça pourra faire un mémoire intéressant dans la région pour quantifier et identifier un type d'information essentielle.

3460 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lafond.

3465

M. RENÉ LAFOND :

3470 Je voudrais juste ajouter un commentaire. Le phénomène de déboisement, j'admets qu'il
n'est peut-être pas très très bien documenté. Il l'a été partiellement avec les données que
3475 monsieur Sanfaçon a livrées tout à l'heure. Ce phénomène-là risque de s'être accentué au cours
des dernières années et le déboisement c'est un effet, je ne dirais pas irréversible, mais oui, je
dirais irréversible dans le contexte, je crois, où le déboisement est fait pour faire place à des
cultures. Refaire un habitat boisé c'est des dizaines d'années avant de refaire un habitat boisé,
donc c'est une perte à très très long terme. Alors, c'est un élément aussi à considérer dans les
3475 pertes de boisés ou du déboisement intensif.

LA PRÉSIDENTE :

3480 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS :

3485 Dans votre intervention, vous dites le déboisement est lié au déboisement à des fins
d'utilisation en agriculture des terres autrefois boisées, alors c'est exact qu'il y a du déboisement
pour des fins agricoles, comme ceux qu'on identifie et qu'on mentionne. Mais une chose qui
nous a un peu surpris, dans les régions où des études quantitatives ont été faites, si je ne me
trompe, et je voudrais avoir confirmation de monsieur Sanfaçon à ce propos-là, dans les régions
où des études quantitatives ont été faites sur le déboisement récent, on observait qu'il y avait
3490 plus de déboisement dans la zone blanche que dans la zone verte.

3490 Par conséquent, est-ce que ça ne voudrait pas dire que, si on veut la préservation,
premièrement, est-ce que vous pouvez confirmer que je ne me trompe pas dans les informations
que vous avez transmises et est-ce que ça ne voudrait pas dire que, si on veut maintenir des
boisés à des fins de maintien de la biodiversité, il faudrait identifier probablement des incitatifs
3495 pour les propriétaires, dans le cas où il s'agit d'agriculteurs, pour maintenir les boisés de cette
façon-là, mais il faudrait également identifier des incitatifs pour maintenir les boisés en zone
blanche, qu'on voudrait maintenir également pour, à ces fins-là?

3500 Donc, tout ceci pour dire que le problème, il existe, mais d'après ce qu'on peut voir il n'est
pas que lié à l'agriculture. Alors, est-ce que, monsieur Sanfaçon, vous pouvez nous rappeler les
données que vous aviez communiquées là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

3505 Monsieur Sanfaçon, oui.

M. DENIS SANFAÇON :

3510 Merci madame la Présidente. En fait, dans l'évaluation qu'on a faite, on a distingué, à
l'intérieur de la zone agricole, du zonage agricole, et l'extérieur du zonage agricole, et on a fait,

3515 comme je mentionnais tout à l'heure, 4 régions, et donc, et, évidemment, les dernières photos satellites dataient de '99 ou 2000. Alors, les, ce qui s'est passé en 2001 ou 2000 dans certains cas, ou en 2002, on ne l'a pas là-dessus. Et c'est en pourcentage relatif qu'on voit que, effectivement, à l'exception de Montérégie Est, où c'est l'équivalent, c'est-à-dire 0,8% de l'intérieur du zonage agricole, il y aurait eu une perte de boisé, comparativement à 0,74, donc assez semblable, à l'extérieur, donc, au point de vue pourcentage relatif.

3520 Mais si on regarde par exemple, ça ici c'est Montérégie ouest, on est, à l'intérieur de la zone agricole, à 0,56%, comparé à 1,28%. Évidemment, la zone agricole est plus grande, donc le total déboisé est plus grand en zone agricole, mais en proportion. Et, si on regarde au niveau du Centre du Québec, on est, à l'intérieur, à 0,66 et, à l'extérieur, à 3,83. Quant à Chaudière-Appalaches, on est, à l'intérieur, à 0,89 et, à l'extérieur, à 1,76% toujours.

3525 Donc, effectivement, le phénomène n'est pas spécifique à la zone agricole et, en proportion relative, pour la période évaluée, est un petit peu plus grand, dans 3 régions, à l'extérieur du zonage, de la zone agricole, et relativement égal à l'intérieur.

LA PRÉSIDENTE :

3530 On pourra aussi, à la lecture, voir les superficies qui sont concernées, mais on n'entrera pas dans tout ce détail. Monsieur Lafond.

M. RENÉ LAFOND :

3535 Vous pouvez retrouver ces superficies-là dans le rapport que la Société de la Faune et des Parcs a produit et on retrouve là les superficies exactes en hectares à l'intérieur du zonage du territoire agricole et à l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

3540 Merci. Je vous remercie, monsieur.

M. GAÉTAN LABEL :

3545 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3550 Monsieur Stéphane Deschênes, qui est de la Société du bassin versant de La Batiscan. Ce n'est pas tout à fait ça.

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

3555 Juste un petit correctif, c'est Sébastien Duchaine.

LA PRÉSIDENTE :

Duchaine?

3560 **M. SÉBASTIEN DUCHAINE :**

Oui, Sébastien, pas Stéphane.

LA PRÉSIDENTE :

3565

Aie! on a, on vous a débaptisé.

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

3570

Oui, mais ce n'est pas grave.

LA PRÉSIDENTE :

3575

Stéphane Deschênes.

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

Oui, donc c'est Sébastien Duchaine.

3580

LA PRÉSIDENTE :

Sébastien Duchaine.

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

3585

Oui, de la SAMBA, c'est Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan.

LA PRÉSIDENTE :

3590

Je vous écoute.

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

3595

J'ai un autre petit correctif, juste pour être sûr de, tantôt, si j'ai bien compris, il y a déboisement et aforestation. Déboisement c'est ce qui est fait par les compagnies forestières et aforestation c'est lorsqu'on change une forêt pour autre chose. Donc, ce qui devrait être fait dans ce cas-là.

3600

J'ai 2 questions. Premièrement, une qui parle des organismes des bassins versants.

Plusieurs des intervenants ont parlé des organismes des bassins versants. Comment est-ce que vous voyez le rôle de ces comités-là et quels seront les moyens qui leur seront accordés pour réaliser leurs devoirs?

3605 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Martel.

3610 **M. PIERRE MARTEL :**

Alors, les comités de bassins versants sont des organismes qui sont prévus dans la nouvelle Politique nationale de l'eau comme devant être un organisme de concertation des différents partenaires que sont les élus et les groupes d'intérêts qui agissent sur un territoire donné qui est le bassin versant d'une rivière.

3615

Alors...

LA PRÉSIDENTE :

3620 Il y en a combien dans la région qui?

M. PIERRE MARTEL :

3625 Il y a 2 comités, 2 groupes de bassins versants existants et la politique en prévoit 4, un pour chacune des 4 rivières importantes, la Saint-Maurice, la Batiscan, la Maskinongé et la Rivière du Loup. Alors, ces organismes-là sont soutenus et seront soutenus financièrement et techniquement par le ministère de l'Environnement et le ministre Boisclair, justement, sera dans notre région vendredi soir, je fais une **plug** en passant, pour annoncer un petit peu toutes ses couleurs de la nouvelle Politique nationale de l'eau. Il sera à Shawinigan vendredi soir.

3630

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous pourrez assister à cette conférence.

3635 **M. SÉBASTIEN DUCHAINE :**

Puis pour les autres ministères qui en ont parlé tout à l'heure, comme le Ministère, le MAPAQ et puis...

3640 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, qu'est-ce que vous voulez savoir?

3645

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

Bien, parce que eux aussi ont parlé d'une relation avec les organismes de bassin, est-ce que c'est juste pour la concertation ou si c'est plus loin que ça?

3650

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

3655

M. DENIS SANFAÇON :

Merci madame la Présidente. Le Ministère collabore, comme vous avez pu déjà le constater dans plusieurs régions, avec des organismes de bassins versants. Souvent, c'est en termes d'acquisition de connaissances, donc il met à contribution ses ressources professionnelles et sa connaissance du territoire agricole au profit des comités de bassins, d'une part.

3660

D'autre part, le Ministère a subventionné un certain nombre de projets d'amélioration des cours d'eau, d'aménagement de berges, d'ouvrages qui visent à diminuer les risques de pollution diffuse dans les fermes, sur des fermes agricoles, et en lien avec des problématiques spécifiques à certains sous-bassins agricoles.

3665

Et, finalement, peut-être terminer en parlant du volet, d'un des volets de Prime-Vert qui vise justement, depuis 1 an, à une aide plus systématique à tout ce qui touche l'aménagement de bandes riveraines, les ouvrages de restauration, les haies brise-vent, un certain nombre, donc, de moyens qui sont financés pour viser à diminuer les risques de pollution.

3670

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lafond.

3675

M. RENÉ LAFOND :

Du côté de la Société de la Faune et des Parcs du Québec, l'approche par bassin versant est aussi une approche qu'on privilégie. On l'annonce dans notre document. On a été, dans des organismes de bassins versants déjà existants, très actif, particulièrement dans les cas où il y avait des problématiques fauniques bien identifiées, qui ont même donné, dans certains cas, qui ont fait en sorte qu'on crée un organisme de bassin versant pour régler ces problématiques fauniques-là. La Rivière Boyer dans la région de Chaudière-Appalaches en est un exemple. La Rivière Fouquette dans la région du Bas-St-Laurent en est un autre. Alors, la Société de la Faune et des Parcs est très intéressée à contribuer à ces organismes de bassins versants-là pour tracer le portrait faunique, bien sûr, parce que c'est ce qui nous préoccupe, du bassin versant est de fournir l'expertise de nos professionnels et de nos techniciens en région à l'intérieur de ce cadre-là.

3685

3690

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Martel, est-ce que la composition des comités de bassins versants est déjà connue ou si ça fait partie des annonces ou des discussions qui auront cours vendredi?

3695

M. PIERRE MARTEL :

J'ai cru comprendre que la composition ne sera pas nécessairement standard d'un comité de bassin versant à l'autre. Elle pourra être adaptée à la réalité de chacune des régions concernées. Mais elle sera constituée d'élus, de gens du milieu qui auront droit de vote, et de représentants du gouvernement qui seront membres sans droit de vote cependant. Ça c'est déjà connu cette phase, cette partie-là.

3700

LA PRÉSIDENTE :

De plusieurs représentants ou d'un?

3705

M. PIERRE MARTEL :

De plusieurs représentants.

3710

LA PRÉSIDENTE :

De plusieurs, d'accord. Est-ce qu'il est exclu que le ministère de la Santé et des Services Sociaux fassent partie de ces comités?

3715

M. PIERRE MARTEL :

Pas du tout.

3720

LA PRÉSIDENTE :

Pas du tout. Est-ce que déjà le ministère de la Santé intervient ou est intervenu auprès de comités de bassins versants?

3725

M. GUY LÉVESQUE :

Pas dans la région Mauricie. Dans la région Centre du Québec, on est déjà, au niveau du comité de bassin versant de la Rivière Bécancour, et on trouve que c'est un excellent outil. D'ailleurs, on l'a mentionné, dans nos risques liés à la contamination de l'eau, comme un moyen d'intervention en fait. En tout cas, on y voit au moins 2 rôles principaux, c'est que, au moins, le premier c'est vraiment l'acquisition de connaissances. C'est de mettre ensemble des données d'un peu partout pour arriver à faire un bon bilan. Puis ça, une bonne connaissance, je pense que c'est comme essentiel, on s'en rend compte, que l'absence de connaissances des fois mène à des difficultés d'intervention. Et, justement en termes d'intervention, le deuxième

3730

3735

rôle c'est justement ça.

3740 Tous les gens, en tout cas, je dirais qu'il y a un, ou tous les groupes qui sont un peu organisés et qui agissent dans un bassin versant, s'il y a un organisme qui les rassemble et qui leur permet de se, en tout cas, de se parler et, éventuellement, pour en arriver à des interventions communes, pour améliorer ou pour préserver la ressource eau, et bien Seigneur, je pense qu'on vient de, à mon avis, de jeter un baume, je pense, sur un des risques, en tout cas, un des vecteurs pour nous qui est peut-être même le vecteur le plus important en termes de risques à la santé humaine.

3745

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lévesque, vous pouvez vous contenter de m'appeler madame la Présidente et non pas Seigneur.

3750

M. GUY LÉVESQUE :

Vous en imposez tellement.

3755

LA PRÉSIDENTE :

C'est juste une petite blague en passant. Monsieur Duchaine, vous avez une autre question?

3760

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

Oui, j'avais une deuxième question.

3765

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

3770

Dans le cas de la pollution reliée à l'agriculture, lorsqu'il y a une contamination de puits d'eau potable, là que ce soit un puits public ou privé, de la nappe phréatique ou de l'eau de surface, à qui incombe la responsabilité et, surtout, qui est-ce qui va payer une facture s'il y a un besoin de dépollution?

3775

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

3780

M. PIERRE FORTIN :

3785 Donc, la question qui est posée c'est à qui revient la responsabilité? Je dirais ça dépend du cas qui est soumis. Parce que, si une personne, si la personne est en train de polluer, puis qu'elle est prise sur le fait, et bien là elle va être poursuivie avec les moyens légaux dont peut disposer la personne qui a eu le préjudice, puis cette poursuite-là peut se réaliser en concertation avec le Ministère.

3790 Si la personne, par contre, est dans l'incapacité...

LA PRÉSIDENTE :

Est victime.

3795 **M. PIERRE FORTIN :**

Ah! si elle est victime, et bien là il faut qu'elle suive les recours juridiques qui sont en place. Il n'y a pas d'autres, c'est la procédure juridique normale.

3800 Par contre, si la personne est dans l'incapacité de réaliser un travail, puis qui arrive sur le point d'un déversement, d'une catastrophe écologique, le ministère de l'Environnement, lui, peut intervenir en tout temps et régler la situation sur le plan environnemental et s'assurer de se faire payer par la suite par la personne qui contrevenait à la Loi.

3805 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais il y a une preuve à établir.

M. PIERRE FORTIN :

3810 Il y a une preuve à établir.

LA PRÉSIDENTE :

3815 Ça répond à votre question?

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

3820 Oui, et bien sauf dans le cas d'une pollution diffuse, où est-ce qu'il n'y a pas vraiment de point, là il n'y a pas d'imputabilité, c'est ce que je comprends?

M. PIERRE FORTIN :

3825 De par la définition de la pollution diffuse, bon, diffuse ça veut dire que la source n'est pas, ce n'est pas facile de déterminer la source, elle est toute mélangée. Donc, à ce moment-là,

c'est encore là la voie des tribunaux qui essaie d'établir la preuve, mais la preuve peut être encore plus difficile à établir puisqu'on ne peut pas remonter d'une source différente.

3830 Mon collègue, concernant une approche de bassin versant, aurait un petit ajout. Je ne sais pas si on pourrait lui laisser...

LA PRÉSIDENTE :

3835 Mais d'abord, vérifier auprès de monsieur Duchaine s'il considère qu'il a une réponse à sa question. Ça va?

M. SÉBASTIEN DUCHAINE :

3840 Oui oui.

LA PRÉSIDENTE :

En d'autres termes, il y a une preuve à établir, puis ce n'est pas toujours simple.

3845 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP :**

3850 Au fond, la loi là-dessus demande au plaignant de faire la preuve de la source et non pas l'inverse, ne demande pas au potentiel coupable de s'innocenter, voyez-vous. Alors, ce qui est l'approche du Tribunal. Alors que, en Environnement, on a en général l'approche contraire, qui consiste à préférer, c'est l'erreur de premier cas et de deuxième espèce, alors comme ça va être mêlant si je m'explique trop longtemps, à l'heure qui est là, j'arrête. Hier, je me suis fait ramener à l'ordre à cause de mots que je cherchais.

3855 Mais c'est toute la différence entre l'approche en Environnement, on préfère interdire une chose, en droit, on préfère laisser libre un coupable que de prendre le risque d'enfermer un innocent. En Environnement, par rapport à des choses qui sont à risque, on a plutôt tendance à faire le contraire, on préfère interdire un geste innocent que de prendre une chance avec une chose qui risque d'être nocive. Mais ça, c'est l'erreur du premier type et du deuxième type en science.

3860

Alors, mais dans le cas d'un dommage causé sur un puits, là c'est au plaignant de démontrer que la pollution de son puits est causée par tel ou tel facteur. On en a longuement discuté avec un avocat dans une de nos rencontres.

3865 **M. SÉBASTIEN DUCHAINE :**

Merci.

3870

LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Duchaine.

3875 **M. SÉBASTIEN DUCHAINE :**

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3880

Maintenant, monsieur Martel.

M. PIERRE MARTEL :

3885

Un petit complément d'information sur la composition des bassins versants.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3890

M. PIERRE MARTEL :

3895

Un complément d'information que je tire du document d'information du Ministère. Alors, on y affirme qu'il y a 3 groupes dans le fond qui composent les comités de bassins versants. Les citoyens et groupes de citoyens, on pense aux groupes environnementaux, aux associations de lac, associations touristiques, associations de pêcheurs, de plaisanciers. On pense aussi aux élus désignés par les municipalités et MRC. Et, ensuite, les représentants des usagers de l'eau du bassin versant, que ce soit au secteur agricole, industriel, forestier, hydroélectrique, commercial, institutionnel. Et ça, ces gens-là, aucun des 3 groupes ne peut être majoritaire cependant. Et, finalement, des représentants du gouvernement du Québec qui devront faire état des responsabilités qui sont les leurs en matière de gestion de l'eau et faire rapport de l'application des différentes lois et réglementations pertinentes sur le territoire du bassin versant. C'est complet.

3900

3905

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Pierre Lampron, qui est producteur.

M. PIERRE LAMPRON :

3910

Oui, bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

3915

Bonsoir.

M. PIERRE LAMPRON :

3920 Moi, c'est une question simple, courte, je crois. La santé publique, quand on a fait allusion au facteur de stress causé par les gens qui vivaient près des productions porcines, est-ce qu'on a des équivalents des gens en banlieue qui vivent près des autoroutes ou de l'industrie ou d'une voie ferrée?

LA PRÉSIDENTE :

3925 Ça c'est une question classique que l'on a. J'imagine, monsieur, vous êtes producteur, oui.

M. GUY LÉVESQUE :

3930 Oui. Et bien, en fait, tout, je dirais toute source de nuisance, en tout cas, mettons que l'agriculture c'est peut-être la dernière source de nuisances qui n'a peut-être pas été utilisée, en tout cas, pardon... excusez-moi, étudiée. Il y a eu beaucoup d'autres sources de nuisance qui ont été étudiées, et puis entre autres, les autoroutes, des industries. Des industries, surtout des industries en termes de, si on parle de nuisances, peut-être plus de bruits là, d'odeurs aussi, d'odeurs, de fumée, aussi. Oui, il y a eu des études là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3940 En ce qui concerne le bruit, il y a d'ailleurs un règlement sur, qui est appliqué dans le cas de la construction routière. Il y a des normes à respecter quant au bruit qui peut être émis pour les zones résidentielles à proximité. C'est la même chose pour des équipements fixes aussi.

M. PIERRE LAMPRON :

3945 Bien, c'était dans le même sens d'idée, c'est que la conclusion, elle était sévère face à ça pour une chose.

LA PRÉSIDENTE :

3950 Non, mais vous n'êtes pas le premier à réagir de la sorte. On en a eu dans toutes les régions des réactions comme celle-là.

M. PIERRE LAMPRON :

3955 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3960 Et on essaie de comparer avec...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP :

3965 Il y a aussi des gens qui ont posé la question de la manière suivante. Il y a un effet de stress de l'odeur sur les gens environnants, est-ce qu'on a calculé l'effet de stress des gens qui se plaignent sur le producteur? Alors, ça aussi on a eu cette question-là. Il n'y a pas de surprise.

LA PRÉSIDENTE :

3970 Merci, mais ça vous a fait du bien, monsieur Lampron, j'imagine. Monsieur Yvan Lamy.

M. YVON LAMY :

3975 Yvon.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes notre dernier intervenant pour ce soir, nous ajournerons après.

3980 **M. YVON LAMY :**

Bon. Ma question, elle va être, juste une question, elle est assez courte. A-t-on déjà mesuré l'incidence des fosses septiques des citoyens sur leur propre puits individuel? Parce que souvent on fait référence à une pollution de nitrate dans les puits et on, d'où que ça de vient? 3985 Est-ce que c'est prouvé que ça vient juste de l'agriculture?

LA PRÉSIDENTE :

3990 Alors, je sais que le ministère de l'Environnement, à d'autres occasions, a répondu à cet effet que, quand il y a la contamination d'un puits, la première chose qu'on essaie de vérifier c'est est-ce que, dans l'environnement immédiat, il n'y a pas une cause, une première cause? Donc, il y a des, une analyse qui est faite à cet effet-là. Je vais les laisser poursuivre, je ne vais pas parler à leur place.

3995 **M. PIERRE FORTIN :**

Monsieur Bouchard va poursuivre.

LA PRÉSIDENTE :

4000 D'accord.

M. SERGE BOUCHARD :

4005 Comme on l'a déjà mentionné dans des audiences, des rencontres précédentes,

effectivement, lorsqu'on est face à une contamination d'un puits d'un particulier, évidemment, la tendance, lorsque le Ministère est interpellé pour essayer de trouver la cause, c'est toujours de commencer à regarder le plus près du puits. Donc, évidemment, les risques les plus près, puis disons que je passe rapidement sur l'utilisation de fertilisants sur des pelouses, en milieu rural ce n'est peut-être pas quelque chose qui est aussi répandu qu'en ville, mais l'installation septique ou la non présence d'installation septique est souvent une cause qui est directement associée à la problématique.

Dès lors qu'on peut éliminer cette cause-là comme n'étant pas la principale cause, évidemment, on va s'éloigner, et il peut y avoir d'autres activités et, en bout de course, bon, peut-être là des activités agricoles à proximité peuvent être la cause du problème. Mais évidemment, au départ, on regarde toujours le plus près du puits et, habituellement, c'est l'installation septique qui est le premier élément pris en cause dans la réflexion.

LA PRÉSIDENTE :

Par ailleurs, monsieur Bouchard, avant que vous fermiez le micro, par rapport aux puits, il y a quand même des règles à respecter, des distances à respecter quant à l'épandage, si je ne m'abuse. Je vous laisse aller.

M. SERGE BOUCHARD :

Il y a des règles à 2 niveaux, évidemment. Le règlement sur les installations septiques des résidences isolées prévoit évidemment des obligations quant à la, au traitement des eaux usées, et à des distances d'éloignement entre ces installations-là et, évidemment, le puits qui dessert la résidence. Ce règlement-là, qui est un règlement provincial, mais d'application municipale, évidemment, c'est les municipalités qui doivent s'assurer du respect des normes en question évidemment. Et, à l'intérieur de ce qui est prévu, on a déjà précisé que l'obligation des installations septiques adéquates n'est peut-être pas un automatisme. Donc, c'est quand il y a des travaux et caetera.

Parallèlement, la réglementation concernant le captage des eaux souterraines prévoit aussi que les producteurs agricoles doivent respecter des distances d'éloignement par rapport aux puits, afin de minimiser les risques de contamination.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Lamy?

M. YVON LAMY :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, on va mettre un terme à cette séance, on reprend nos travaux demain à 13 h 30. Alors, bonne nuit et soyez prudents sur la route du retour.

4055

AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2003 À 13 H 30

4060

Je soussigné, **ANDRÉ BOUDREAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi.

4065

Et j'ai signé,

L.L.

4070

ANDRÉ BOUDREAU, s.o.

a.b.
